



Conseil économique et social

Distr.: générale
2 octobre 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Compte rendu des travaux

Introduction

1. Par sa résolution 69/1, la Commission a décidé que le rapport de sa session annuelle comprendrait uniquement les décisions et résolutions de la Commission¹. Le projet de compte rendu des travaux de la session, rédigé par le secrétariat, serait communiqué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.

2. Les membres et membres associés seraient priés de communiquer leurs observations au plus tard 15 jours après avoir reçu le projet de compte rendu des travaux. La version finale du compte rendu des travaux de la session serait publiée dans les deux mois suivant la clôture de la session, en tenant compte des observations pertinentes des membres et membres associés.

I. Soixante-dixième session de la Commission (Phase I)

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la session

3. En raison de circonstances particulières à Bangkok, la soixante-dixième session de la Commission s'est tenue en deux phases. La Phase I a eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok, le 23 mai 2014, la Phase II devant avoir lieu au même endroit du 4 au 8 août 2014.

4. La Phase I de la soixante-dixième session de la Commission a été ouverte le 23 mai 2014 par la Secrétaire exécutive, qui a prononcé à cette occasion une allocution de bienvenue.

Point 3 de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

Point subsidiaire a)

Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

5. La Commission était saisie du rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/7).

¹ Voir E/2014/39 - E/ESCAP/70/34.

6. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration.

7. La Commission a été informée des résultats de la Conférence ministérielle et l'on a noté que la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qui avait été adoptée par la Conférence, recommandait d'aller de l'avant en constituant quatre groupes de travail qui auraient les objectifs ci-après: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC); c) renforcer la coopération financière, notamment pour combler les écarts en matière d'infrastructure et étudier la possibilité d'un apport de liquidités; d) développer la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. Les résultats de ces groupes de travail seraient soumis à des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes devant précéder la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique prévue pour 2015.

8. La Commission a adopté la résolution 70/1 « Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique ».

Point 4 de l'ordre du jour **Questions relatives à la gestion**

9. La Secrétaire exécutive a évoqué les grandes priorités du cadre stratégique et du programme de travail. Notant les conclusions d'évaluations récentes, elle a indiqué que la priorité serait accordée au renforcement des capacités du secrétariat afin qu'il puisse aider les États membres à appliquer des politiques factuelles dans tous les secteurs de développement sans exception grâce à des travaux de recherche et d'analyse ciblés et plus rigoureux, offrant de solides éléments d'appréciation et des options de politique générale rationnelles. Le renforcement de la CESAP, en tant qu'entité intergouvernementale unique, favoriserait un consensus qui permettrait à la région Asie-Pacifique de mieux se faire entendre dans les instances mondiales et encouragerait l'adoption de normes, ententes, et accords régionaux permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Travailler résolument à encourager des partenariats novateurs et audacieux entre les pouvoirs publics et la société civile, y compris le secteur privé, pourrait aussi favoriser la réalisation du programme de développement de la région. La révision des priorités de fond de la CESAP pour permettre de s'attaquer aux problèmes régionaux exigerait que l'on accorde plus d'attention aux domaines suivants: le financement du développement; la science, la technologie et l'innovation; les changements climatiques y compris le financement nécessaire et les solutions technologiques appropriées; la connectivité et l'intégration régionales; la gestion des ressources naturelles; une action contre la montée des inégalités; la coopération interrégionale et le renforcement des partenariats stratégiques.

Point subsidiaire a)**Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013**

10. La Commission était saisie du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013 (E/ESCAP/70/20), du rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2012-2013 (E/ESCAP/70/29) et du bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6).

11. La Secrétaire exécutive a exprimé son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité externe en présentant certaines des principales conclusions préliminaires de l'évaluation de la CESAP effectuée récemment par le Bureau des services de contrôle interne et en indiquant les grandes lignes de la stratégie et du plan d'action envisagés pour donner suite à ces recommandations. Se référant aux évaluations réalisées par la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013, la Secrétaire exécutive a mentionné celle de l'appareil de conférence, qui avait eu lieu en 2013 et qui offrait l'exemple d'une évaluation fondée sur des données factuelles pour permettre de décider d'améliorations institutionnelles. Elle a en outre souligné l'intérêt du Mécanisme de coordination régionale et a déclaré qu'en sa qualité de présidente de ce mécanisme pour l'année suivante, l'une de ses priorités serait d'en renforcer l'efficacité en facilitant une coopération de fond, et de mieux cibler l'action en la faisant porter sur les domaines dans lesquels l'initiative « Unis dans l'action » pourrait apporter le plus de valeur ajoutée à l'action régionale en matière de développement.

12. Se référant à l'ensemble de l'ordre du jour, une délégation a fait part de son appui pour les plans de la Secrétaire exécutive tendant à revigorer le secrétariat, compte tenu du rapport d'évaluation sur les activités de la CESAP pendant la période biennale 2012-2013, et a exprimé l'espoir que les résultats obtenus constitueraient la base sur laquelle serait définie la future orientation des programmes de la CESAP. La même délégation a également recommandé la poursuite de la collaboration entre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et le Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement afin d'aider les États membres à formuler le point de vue de l'Asie et du Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

13. La Commission a approuvé le rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013.

Point subsidiaire b)**Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015**

14. La Commission était saisie des modifications apportées au programme pour la période 2014-2015 (E/ESCAP/70/21).

15. La Secrétaire exécutive a fait observer que les modifications proposées au programme représentaient un ajustement apporté à mi-parcours au programme de travail compte tenu des nouvelles orientations proposées par la Commission à sa soixante-neuvième session; ces modifications devaient contribuer à la réalisation des résultats attendus et précédemment approuvés par les États membres et ne comportaient pas de nouvelles incidences financières pour le budget-programme ordinaire de la période biennale 2014-2015.

16. La Commission a approuvé les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015.

Point subsidiaire c)

Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017

17. La Commission était saisie du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017, deuxième partie: plan-programme biennal, développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (A/69/6 (Prog.16)).

18. La Secrétaire exécutive a précisé que ce document indiquait comment la CESAP comptait procéder pour : a) offrir un vaste centre de consultations, délibérations et dialogue en vue de définir le développement durable; b) promouvoir la coopération face aux problèmes et priorités de la région et c) faire en sorte d'inscrire les priorités de l'Asie et du Pacifique dans le programme mondial. Le cadre stratégique couvrirait la première période biennale du programme des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015 et serait centré sur les mandats de développement convenus à l'échelon international, et notamment les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Le cadre stratégique renforçait également le mandat fixé à la CESAP de promouvoir la collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies à l'échelon régional et soulignait la nécessité d'agir efficacement contre l'inégalité entre les sexes dans tous les sous-programmes et opérations. Il soulignait enfin le rôle de la Commission en tant qu'instance chargée de promouvoir la coopération Sud-Sud et les approches multisectorielles pour traiter les problèmes de la région, une importance fondamentale étant accordée à l'intégration des bureaux sous-régionaux et des instituts régionaux dans le programme de travail d'ensemble.

19. La Commission a révisé comme suit la dernière phrase du paragraphe 16.35 du document A/69/6 (Prog.16):

... Parmi les mandats régionaux qui ont influé sur l'orientation de ce sous-programme figurent les textes issus de la Stratégie d'Incheon, de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15, le document final sur la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et des Objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement adoptée à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

20. Une délégation a appuyé l'importance particulière accordée aux mesures tendant à aider les États membres à prendre des décisions reposant sur une base factuelle; à renforcer les partenariats public-privé, y compris avec des organisations de la société civile; et à promouvoir le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation.

21. La Commission a approuvé le projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017 figurant dans le document A/69/6 (Prog.16), avec l'amendement mentionné précédemment pour le paragraphe 16.35.

Point 5 de l'ordre du jour**Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**

22. La Commission était saisie du document E/ESCAP/70/23.

23. La Secrétaire exécutive a informé la Commission que le secrétariat avait reçu du Gouvernement de la République islamique d'Iran une note verbale en date du 12 novembre 2013 lui demandant de reporter l'évaluation des activités entreprises au titre du paragraphe 4 de la résolution et de reconnaître la nécessité et l'intérêt de faire du centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes un organe subsidiaire de la Commission.

24. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: République islamique d'Iran et Pakistan.

25. La Commission a été informée des diverses activités entreprises en vue de l'établissement du centre proposé, en particulier l'organisation d'une manifestation parallèle sur la gestion de l'information sur les catastrophes, qui avait eu lieu le 24 octobre 2012, au cours de la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue en Indonésie; la mise au point du programme de travail du centre envisagé; la création d'un groupe consultatif d'experts éminents de la région chargés de fournir des services techniques pour l'application de la résolution; et l'organisation de deux réunions sous-régionales d'experts, respectivement à Almaty (Kazakhstan) et à New Delhi, pour examiner le programme de travail du centre avec des représentants de pays vulnérables de la CESAP.

26. La Commission a en outre été informée qu'il était prévu que le centre entreprenne, en étroite coopération avec le secrétariat, deux nouvelles activités, à savoir une formation régionale de groupe sur le renforcement des capacités de microzonage sismique, et une réunion d'experts sur le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, ce qui offrirait une base pour l'évaluation du centre avant qu'il ne devienne pleinement opérationnel.

27. La Commission a noté qu'il était très important de créer le centre et, considérant la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles, a pris acte de la demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran de reporter l'évaluation. Il a été décidé que la question serait examinée à la soixante et onzième session de la Commission.

Point 6 de l'ordre du jour**Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

28. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/70/24).

29. Le Président a présenté les grandes lignes des activités du Comité consultatif depuis la soixante-neuvième session de la Commission, et a noté en particulier le rôle important que jouait le Comité consultatif pour favoriser la coopération des États membres entre eux et avec le secrétariat.

30. La Commission a pris note du rapport du Comité consultatif.

Point 7 de l'ordre du jour

Dates, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015)

31. La Commission était saisie du document E/ESCAP/70/25/Rev.1.

32. La Commission a été informée par le gouvernement hôte qu'il se tenait prêt à faciliter les arrangements logistiques avec le secrétariat pour la Phase II de la soixante-dixième session ainsi que les préparatifs de la soixante et onzième session, qui devait avoir en 2015.

33. La Commission a décidé de tenir sa soixante et onzième session en avril ou mai 2015. Les dates exactes seraient fixées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

34. La Commission a décidé que le thème de la soixante et onzième session serait le suivant: « Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre ».

Point 10 de l'ordre du jour

Questions diverses

Point subsidiaire a)

Réduction des risques de catastrophe

35. La Commission était saisie du document E/ESCAP/70/5 « Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » dont la section V portait sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe; et du document E/ESCAP/70/14: rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session. Les délibérations de la Commission ont porté surtout sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

36. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Australie; Bhoutan; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Pakistan; et Philippines.

37. Notant avec inquiétude l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes dans la région, la Commission a affirmé l'importance de statistiques fiables sur les catastrophes pour aider les États membres à prendre des mesures efficaces face aux risques de catastrophe et pour améliorer leur résilience aux catastrophes. Elle a constaté que les statistiques relatives aux catastrophes, et notamment celles qui portaient sur l'incidence des catastrophes, l'évaluation des dégâts et des pertes et la mesure de la résilience aux catastrophes qu'elles permettaient de calculer, devaient faire l'objet d'améliorations méthodologiques afin de renforcer la cohérence et la comparabilité entre les pays. À cet égard, la Commission s'est déclarée très favorable à l'établissement d'un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique. L'adoption par la région d'une telle initiative ouvrirait la voie à l'élaboration de normes mondiales en la matière.

38. La Commission a adopté la résolution 70/2 « Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ».

Point subsidiaire b)**Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie**

39. La Commission a élu, outre l'Inde, pays hôte, les 13 pays ci-après au Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie pour la période 2014-2017: Bangladesh; Chine; Fidji; Indonésie; Iran (République islamique d'); Malaisie; Pakistan; Philippines; République de Corée; Samoa; Sri Lanka; Thaïlande; et Viet Nam.

II. Soixante-dixième session de la Commission (Phase II)**Point 1 de l'ordre du jour****Ouverture de la session****Segment hauts responsables**

40. La Secrétaire exécutive a ouvert le Segment hauts responsables le 4 août 2014. Elle a prononcé une allocution de bienvenue.

Segment ministériel

41. Le Président de la soixante-neuvième session, S.E. M. Kay Rala Xanana Gusmão (Timor-Leste), a présidé la séance d'ouverture du Segment ministériel de la soixante-dixième session le 7 août 2014. La Secrétaire exécutive a donné lecture d'un message du Secrétaire général et a prononcé une allocution de bienvenue et une déclaration de politique générale. S.E. M. Manasvi Srisodapol (Thaïlande) a prononcé une allocution d'ouverture au nom du Gouvernement thaïlandais.

42. Des discours liminaires ont été prononcés par S.E. M. Tshering Tobgay, Premier Ministre du Bhoutan; S.E. M. Kay Rala Xanana Gusmão, Premier Ministre du Timor-Leste; et S.E. Lord Tu'ivakano, Premier Ministre des Tonga.

Point 2 de l'ordre du jour**Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique**

43. La Commission était saisie des documents ci-après: Résumé des préparatifs pour le Pacifique de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (E/ESCAP/70/1); Gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (E/ESCAP/70/2); Résumé de l'état d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 dans la région Asie-Pacifique (E/ESCAP/70/3); Résumé de l'état d'application du Consensus de Vientiane (E/ESCAP/70/4); et Perspectives des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique et des pays insulaires en développement du Pacifique dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 (E/ESCAP/70/30).

44. La Commission a pris note des principales recommandations de la Réunion préparatoire de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique, qui avait eu lieu à Bangkok le 3 août 2014 (document E/ESCAP/70/CRP.2).

Résumé des messages prononcés lors de l'Échange de haut niveau sur la coopération pour le développement dans l'après-2015: perspectives des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique et des pays insulaires en développement du Pacifique

45. L'échange de haut niveau était centré sur les perspectives de la région Asie-Pacifique en matière de financement du développement durable des pays et sur les moyens de préserver et d'accroître le niveau des ressources disponibles après 2015. Ont participé à cet échange:

- a) M. Ly Thuch, Ministre d'État, Président du Comité national pour la CESAP et Vice-Président du Comité national pour la gestion des catastrophes (Cambodge);
- b) M. Aisake Valu Eke, Ministre des finances et de la planification nationale (Tonga);
- c) M. Govind Raj Pokharel, Vice-Président de la Commission nationale de planification (Népal);
- d) M. Saleumxay Kommasith, Vice-Ministre des affaires étrangères (République démocratique populaire lao);
- e) M. Gyan Chandra Acharya, Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

46. La Secrétaire exécutive a animé la réunion. Dans son allocution liminaire, elle a évoqué les principaux problèmes de la coopération pour le développement s'agissant des pays ayant des besoins particuliers. Elle a noté que bien que l'aide publique au développement (APD) ait augmenté d'environ 6 % en 2013, la diminution des apports aux pays les moins avancés au cours des années précédentes suscitait des inquiétudes quant au bilan et à la portée limitée du cadre international de coopération pour le développement. La vulnérabilité économique des pays bénéficiaires n'avait pas été prise en compte dans les allocations d'APD, lesquelles avaient été concentrées sur les secteurs sociaux et n'avaient accordé qu'une faible priorité aux secteurs de l'infrastructure et de la production. Étant donné les résultats obtenus dans la réalisation de l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement, la Secrétaire exécutive a souligné qu'il était crucial de continuer à insister sur la réalisation des objectifs fixés pour l'APD. Notant que l'augmentation des moyens de financement nécessaires pour la réalisation des objectifs du développement durable serait énorme, elle a souligné la nécessité d'élargir les partenariats mondiaux en vue d'étudier des mécanismes politiques et institutionnels appropriés pour mieux exploiter les différentes sources de financement. Elle a noté que le nouveau et ambitieux programme de développement nécessiterait inévitablement des moyens de financement à haut risque et des modalités de financement à long terme. Elle a relevé que l'utilisation des ressources intérieures et de l'APD à l'appui d'une augmentation des ressources pour investissement devrait être considérée comme un élément essentiel du débat sur les cadres de coopération pour le développement. Notant que le maintien de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota était crucial pour les pays les moins avancés, elle a souligné que tout effort tendant à ouvrir

l'accès aux marchés ou à réduire le coût des transactions commerciales devait s'accompagner d'un transfert continu de connaissances et de technologies afin de développer la compétitivité de ces pays. Elle a souligné également la nécessité d'examiner les incidences des nouveaux accords régionaux de partenariat économique intégral et de l'Accord de partenariat transpacifique pour les pays ayant des besoins particuliers.

47. M. Thuch a souligné le rôle de la coopération pour le développement dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Il a noté que, pour son pays, cette coopération s'était révélée cruciale pour permettre de surmonter les séquelles de conflit et d'édifier l'avenir national. Elle avait aussi joué un rôle fondamental en favorisant la croissance économique et en renforçant la contribution du secteur privé dans l'économie.

48. M. Eke a noté que la coopération pour le développement avait joué un rôle très important pour son pays, en particulier après la crise financière mondiale, au cours de laquelle les envois de fonds avaient diminué de 10 à 15 %. Soulignant qu'il l'importait que la coopération pour le développement corresponde aux priorités nationales, il a mentionné la création, avec l'appui de partenaires de développement, d'un comité national chargé de veiller à l'efficacité de l'aide. Il a souligné les avantages d'un appui budgétaire, notamment la réduction des coûts de transaction, une meilleure prévisibilité du financement, une plus grande responsabilisation des pouvoirs publics, l'amélioration de la gestion des finances publiques du pays bénéficiaire, et l'accent mis sur les objectifs nationaux de développement plutôt que sur les priorités des donateurs.

49. M. Pokharel a souligné la nécessité d'utiliser la coopération pour le développement afin de développer la connectivité régionale et de créer des capacités de production dans les pays les moins avancés. Il a souligné qu'il importait d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur privé, notamment en encourageant des réformes économiques permettant de réduire les coûts de transaction et de production. Il a estimé que l'on pourrait créer suffisamment d'emplois en développant les petites et moyennes entreprises si l'on instituait les mécanismes d'encouragement voulus. Il a insisté sur la nécessité d'utiliser la coopération pour le développement en vue de développer des mécanismes de partenariats public-privé ainsi que des mécanismes financiers plus inclusifs qui permettraient d'atteindre les pauvres et les groupes les plus vulnérables. Il a souligné également qu'il importait de sensibiliser les gouvernements des pays montagneux et de les aider à adopter une forme de développement respectueuse de l'environnement.

50. M. Kommasith a insisté sur l'importance de la coopération pour le développement dans le développement infrastructurel. Il a souligné l'appui requis de la communauté internationale et a noté que de nombreux pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit étaient aussi des pays parmi les moins avancés, dont les ressources et capacités étaient très limitées en matière de développement infrastructurel. Il a insisté sur l'importance de l'application effective du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et a noté que le désenclavement des pays sans littoral serait de l'intérêt de la région dans son ensemble. Soulignant la nécessité d'un accroissement de l'investissement public dans le développement infrastructurel, l'intervenant a suggéré la création d'un fonds spécial pour le développement infrastructurel dans les pays en développement sans littoral en vue d'encourager les investisseurs à s'intéresser à ces pays.

51. M. Acharya a fait observer que les exigences de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 seraient très supérieures à ce qu'on avait connu jusque-là. L'APD demeurerait essentielle pour les pays ayant des besoins particuliers, mais elle ne suffirait pas; de nouvelles sources de financement seraient donc nécessaires. Pour le succès du programme de développement de l'après-2015, il était essentiel de renforcer et resserrer le partenariat mondial des parties prenantes sur les questions de technologie, d'investissement et de commerce. L'intervenant a souligné que l'accès aux nouvelles technologies était crucial pour la réalisation des objectifs environnementaux du programme de développement pour l'après-2015. Il a noté qu'il fallait minimiser les risques, créer un environnement plus favorable à l'activité économique et mettre au point des mécanismes d'utilisation de l'APD en vue d'encourager le secteur privé à investir dans le développement des pays ayant des besoins particuliers. L'intervenant a souligné également les difficultés liées aux insuffisances de la capacité de production et de l'accès aux marchés et la nécessité d'un système vigoureux de redevabilité et de contrôle.

52. La première partie du débat a été suivie de questions et de déclarations des participants, transmises en ligne par Twitter, avec la participation de délégations nationales, dont celles du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, du Kazakhstan et de Kiribati. Les questions posées par l'intermédiaire de Twitter concernaient notamment les moyens d'attirer une aide accrue aux pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, les avantages de la proposition tendant à créer un fond spécial pour le développement infrastructurel des pays en développement sans littoral, l'intégration régionale pour la promotion de la croissance des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, et les moyens de faire figurer les graves problèmes de ces pays en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Les observations et questions des délégations des pays ont porté en particulier sur le rôle essentiel de l'APD, sur l'importance d'une allocation équitable aux pays ayant des besoins particuliers, ainsi que sur la nécessité de rechercher d'autres sources de financement. D'autres observations concernaient l'orientation de la coopération pour le développement vers le développement infrastructurel et l'accroissement des capacités de production, l'édification de la base économique des pays ayant des besoins particuliers et la promotion du commerce et de la prospérité mondiale.

53. L'animateur du débat a conclu l'échange de haut niveau en en résumant les principaux messages:

a) Il était essentiel d'intégrer les considérations relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires du Pacifique dans le cadre de coopération pour le développement;

b) L'APD demeurerait essentielle pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Pacifique. La vaste portée du programme de développement pour l'après-2015 rendait beaucoup plus important encore le rôle de l'APD. Cette dernière devrait donc être renforcée au-delà de 2015, une priorité plus élevée étant accordée aux pays ayant des besoins particuliers;

c) Il était également nécessaire d'envisager d'autres sources de financement pour le développement, notamment celles qui feraient appel au secteur privé. À cet égard, l'APD et d'autres ressources financières pourraient être utilisées à l'appui de la stratégie de réduction des risques et de renforcement du crédit nécessaire pour encourager l'investissement du secteur privé. De l'avis général, l'environnement économique jouait un rôle

majeur pour permettre aux pays d'attirer des investissements étrangers directs et l'investissement privé de sources nationales afin de consolider le financement du développement;

d) Si le niveau des ressources disponibles était important, l'utilisation efficace de ces ressources dans les domaines favorisant directement le développement durable des pays ayant des problèmes particuliers ne l'était pas moins. À mesure que le revenu de ces pays augmentait, la coopération pour le développement devait tenir compte de l'évolution de leurs besoins;

e) S'il convenait de mettre l'accent sur l'efficacité du développement, il était tout aussi important d'envisager des mécanismes plus novateurs et holistiques pour renforcer cette efficacité car cela serait de nature à attirer l'aide et à donner confiance aux donateurs quant à l'utilisation des ressources.

Point 3 de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

54. La Commission était saisie des documents suivants: Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5) et Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6).

Point subsidiaire a)

Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

55. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/7) et du Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session (E/ESCAP/70/8).

56. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Îles Marshall, Inde et Thaïlande.

57. La Commission a été informée des difficultés macroéconomiques et structurelles auxquelles sont confrontés les États membres, notamment les pays ayant des besoins particuliers, et des travaux en cours à la CESAP dans les domaines de la mobilisation des ressources intérieures, de la coopération financière régionale, des Objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015, sans oublier l'agriculture durable.

58. La Commission a réaffirmé l'importance de poursuivre et d'intensifier les progrès en matière de réduction de la pauvreté, et a pris note de certains défis nouveaux, tels que l'inégalité. Reconnaisant le rôle essentiel d'une croissance économique forte dans la réduction de la pauvreté, la Commission a souligné qu'il importait d'accroître les investissements en faveur d'un enseignement de qualité et de l'emploi productif, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en améliorant les infrastructures et la connectivité afin d'accélérer les progrès.

59. La Commission a noté les effets néfastes des changements climatiques, et que les plans nationaux de développement de certains États membres mettaient l'accent sur le développement écologique, en particulier le développement neutre en carbone.

60. La Commission a souligné le rôle joué par les politiques macroéconomiques dans le développement et consistant à favoriser une croissance inclusive et à canaliser les ressources au profit des zones et communautés accusant un certain retard. La stabilité est une condition nécessaire mais non suffisante de la croissance, c'est pourquoi les cadres macroéconomiques ne devraient pas tenir compte des seuls déficits budgétaires globaux et des objectifs d'inflation étroitement définis, comme recommandé dans les dernières livraisons de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.

61. À cet égard, la Commission a reconnu qu'il fallait mobiliser des ressources intérieures si l'on voulait ménager une marge d'action budgétaire suffisante pour investir dans le développement, et a pris note des initiatives récemment prises par les États membres dans ce domaine, comme le renforcement et la modernisation de l'administration fiscale, l'élargissement de la base d'imposition et l'instauration de réformes fiscales.

62. La Commission a également reconnu que l'inclusion financière était un élément clef de la réduction de la pauvreté et de la croissance inclusive et elle a pris note des mesures innovantes adoptées à ce titre, tels que les nouveaux comptes en banque pour petits agriculteurs, le crédit pour les PME et les entrepreneuses, les services bancaires mobiles et les incitations sous forme de crédit pour les technologies vertes.

63. La Commission a souligné qu'il importait que les politiques et programmes de développement tiennent compte des caractéristiques de chaque pays et de leurs difficultés particulières, comme celles des petits États insulaires en développement, et a rappelé que la méthode du modèle unique ne donnait pas de bons résultats.

64. Prenant note de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, devant se tenir au Samoa en septembre 2014, la Commission a reconnu qu'il fallait s'attacher à mettre en œuvre le traitement propre aux petits États insulaires en développement tout en renforçant leurs liens avec l'ensemble de la région Asie-Pacifique et en s'attaquant à leurs difficultés dans un large contexte régional.

65. La Commission a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 69/2 sur l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique.

66. Prenant note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 68/10 et se référant à la résolution 70/1, adoptée pendant la première phase de la soixante-dixième session, la Commission a réaffirmé son appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok issue de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. La Commission a prié le secrétariat de lui fournir davantage de détails sur les quatre groupes de travail mentionnés dans la Déclaration, incluant notamment un calendrier de travail et un plan d'action.

67. La Commission a pris note du traité portant création de l'Union économique eurasiennne, signé en mai 2014 par le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan, et est ouvert à de nouveaux membres. La Commission a également pris note des conclusions du sommet du Groupe des 20, tenu à Saint-Pétersbourg en septembre 2013, notamment de la prorogation de l'engagement de statu quo sur les mesures protectionnistes et de la décision d'élaborer une nouvelle norme mondiale en matière de fiscalité.

68. La Commission a indiqué que la croissance durable et inclusive était une condition nécessaire à la poursuite d'une réduction importante de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. À cet égard, le rôle de l'inclusion financière dans les zones rurales et la nécessité d'accroître la productivité et la durabilité agricoles pour augmenter les disponibilités alimentaires ont été particulièrement signalés.

69. La Commission s'est dite satisfaite du travail du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD), estimant qu'il restait nécessaire de renforcer les capacités d'analyse des politiques de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire reposant sur l'agriculture durable. Elle a noté que le degré d'engagement et le financement de ces institutions régionales devraient être définis sur une base volontaire.

70. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session et les recommandations qui y sont formulées.

71. La Commission a adopté la résolution 70/3 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique.

**Point subsidiaire b)
Commerce et investissement**

72. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/9), du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/10), du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/11/Rev.1), du rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontalier sans papier (E/ESCAP/70/31) et du rapport du Forum Asie-Pacifique des entreprises sur sa dixième session (E/ESCAP/70/INF/7).

73. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d') et Népal. Les représentants du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et de l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises ont également fait une déclaration.

74. La Commission a noté la contribution importante du commerce et de l'investissement et de leur libéralisation dans le succès du développement de la région Asie-Pacifique et elle a pris acte des mesures prises par plusieurs pays de la région pour créer chez eux un climat plus propice au commerce et à l'investissement. Toutefois, la Commission a constaté que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les autres pays

ayant des besoins particuliers étaient encore confrontés à des difficultés sur le plan de l'offre et/ou des difficultés d'ordre géographique qui les empêchaient de prendre pleinement et efficacement part aux échanges et aux investissements mondiaux et régionaux.

75. À cet égard, la Commission a invité le secrétariat à mettre en place un programme de renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, qui soit axé sur les besoins des pays de la région, tout particulièrement ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des autres pays ayant des besoins particuliers, afin de: a) répondre efficacement aux impératifs du programme de développement pour l'après-2015 et b) d'aider ces pays à intégrer le commerce dans leur stratégie de développement, à diversifier leurs exportations et à réaliser leurs objectifs de développement. Une délégation a prié le secrétariat d'analyser les avantages potentiels du commerce intrarégional qui n'ont pas encore été exploités.

76. Une délégation a estimé qu'il fallait que toutes les parties concernées donnent effet pleinement et sans délai, et de manière cohérente et globale, à tous les engagements et mesures prévus dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).

77. La Commission a pris note de l'importance du rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans la surveillance et la négociation des règles du commerce international destinées à établir un système commercial multilatéral transparent et prévisible et, à cet égard, elle a salué les décisions prises lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali (Indonésie) en 2013.

78. La Commission a par ailleurs constaté que les pays faisaient des efforts pour remédier aux difficultés liées au maintien d'un régime commercial libéral et qu'ils s'employaient à réduire les obstacles qui augmentaient inutilement le coût des échanges.

79. Ayant noté que le coût des transactions commerciales dans la région était élevé, la Commission a reconnu l'importance de la facilitation du commerce pour la promotion du commerce et des investissements. Elle s'est également félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa résolution 68/3, notamment l'organisation de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, tenue à Bangkok du 22 au 24 avril 2014, et de la décision ainsi prise d'établir un groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, qui sera chargé de poursuivre les négociations en vue de finaliser le texte de l'arrangement régional.

80. Dans ce cadre, la Commission a été informée que la mise en place d'un système commercial transfrontière sans papier nécessitait plusieurs étapes et que le degré de préparation des membres de la CESAP dans ce domaine était très variable. Elle a noté que ces questions devraient faire l'objet d'un examen attentif lors des prochaines discussions sur l'arrangement régional.

81. La Commission a noté la nécessité pour le secrétariat de tenir les États membres à jour des activités du futur groupe directeur sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, ainsi que sur tous les séminaires et actions de formation envisagés par la CESAP dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris les réunions du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises.

82. La Commission a souligné l'importance cruciale de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement économique et social aux niveaux régional et national et noté le travail important accompli par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD). À cet égard, une délégation a appelé au renforcement des relations du CAPTT avec les institutions nationales spécialisées dans la science, la technologie et l'innovation, ainsi qu'avec les divisions concernées au sein du secrétariat de la CESAP.

83. La Commission a pris note de l'opinion selon laquelle la création d'un comité des sciences, de la technologie et de l'innovation au sein de l'appareil de conférence de la CESAP pourrait contribuer à la poursuite des travaux analytiques et normatifs de l'organisation dans les domaines concernés. Un tel comité pourrait également contribuer à renforcer l'action de diffusion et de transfert de technologie de la CESAP dans les divers domaines de son mandat et à intensifier la coopération et le réseautage entre les États membres dans ces mêmes domaines, tout en plaçant les questions de transfert de technologie dans l'ensemble du processus de développement de la région. À cet égard, la CESAP pourrait jouer un rôle important dans la promotion du transfert volontaire de technologie de la part des pays développés en matière d'environnement et d'agriculture.

84. La Commission a pris note de la déclaration d'un représentant du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP concernant les activités et les réalisations du Conseil et de ses six équipes spéciales, dans le cadre du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises.

85. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session.

86. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa neuvième session.

87. La Commission a adopté les résolutions 70/4 sur la promotion du développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie, 70/5 sur le renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable et 70/6 sur l'application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

Point subsidiaire 3 c) Transports

88. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa deuxième session (E/ESCAP/70/12).

89. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), République de Corée et Thaïlande.

90. La Commission a souligné le rôle important de la connectivité régionale dans la facilitation de la coopération et de l'intégration économique régionales, parce qu'elle favorisait le commerce et les investissements internationaux et soutenait le développement inclusif et durable.

91. À cet égard, la Commission a réaffirmé son soutien à l'action du secrétariat dans la mise en œuvre de la phase II (2012-2016) du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concernait le développement des réseaux régionaux de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs, ainsi que la promotion des transports internationaux le long des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie. Elle a également souligné tout l'intérêt que revêtait la coopération dans le cadre des organisations et initiatives sous-régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar pour la coopération économique, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, la sous-région Bassin du Mékong, le Triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Programme de coopération économique sous-régionale de l'Asie du Sud.

92. La Commission a remercié le secrétariat pour son travail consacré à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, et les pays membres se sont déclarés tout à fait disposés à poursuivre la mise en œuvre des deux accords. La Commission a par ailleurs accueilli avec satisfaction la récente ouverture à signature de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, et a souligné que ledit accord offrait un cadre de coopération régionale pour l'intégration des modes de transport et la facilitation du franchissement des frontières et du transport en transit. À cet égard, la Commission a noté que certains pays se préparaient, sur le plan interne, à signer l'Accord intergouvernemental sur les ports secs et a appelé les pays de la région à devenir partie à cet instrument afin qu'il puisse rapidement entrer en vigueur.

93. La Commission a été informée des progrès réalisés par les États membres pour améliorer la qualité des infrastructures de transport et des installations intermodales le long des itinéraires de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, et a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de projets avaient une portée et des effets transnationaux.

94. La Commission a été informée que le vingt-cinquième Congrès mondial de la route se tiendrait à Séoul en novembre 2015.

95. Elle a insisté sur l'importance de la coopération régionale pour le transport transfrontalier et en transit et a indiqué que la facilitation des transports passait par la conclusion d'accords bilatéraux, multilatéraux ou sous-régionaux entre les pays membres.

96. La Commission a pris note avec satisfaction de la création du Réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation des transports, avec l'appui financier du Gouvernement de la Fédération de Russie. Elle a également pris connaissance des progrès accomplis dans l'élaboration du cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux, similaire au cadre stratégique régional pour la facilitation du

transport routier international, qui avait été adopté par la Conférence ministérielle sur les transports à sa deuxième session, tenue à Bangkok en mars 2012.

97. La Commission a salué le travail accompli par le secrétariat avec les pays membres pour la promotion de politiques et stratégies de transport durable à l'appui de systèmes de transport écologiques et économiquement rationnels, et a pris connaissance des diverses mesures prises par les États membres pour promouvoir le développement du transport durable.

98. La Commission a noté que les États membres devraient envisager d'investir davantage dans l'environnement, l'énergie et l'agriculture durable dans l'optique de leurs couloirs de transport régionaux et de leurs initiatives de développement des transports.

99. La Commission a pris note de la demande faite au secrétariat de fournir une assistance technique dans le domaine du développement du transport durable et de la planification intégrée des transports, y compris en matière d'aviation civile.

100. La Commission a reconnu que l'entretien des infrastructures de transport était une importante question de développement du fait de sa contribution au développement durable, et a noté que le secrétariat avait été prié de soutenir les États membres dans l'entretien des routes, par exemple au moyen de fonds spécialement institués à cet effet.

101. La Commission a souligné qu'il importait d'améliorer la sécurité routière, conformément aux objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, vu qu'il s'agissait d'un objectif de développement primordial. Elle a exprimé son soutien à l'action du secrétariat en faveur de la sécurité routière. Elle a également pris note des diverses initiatives en matière de sécurité routière prises au niveau national pour promouvoir la sécurité des routes, des véhicules et des usagers de la route, ainsi que pour améliorer la gestion de la sécurité routière et des interventions en cas d'accident, en application des cinq piliers du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière.

102. La Commission a reconnu qu'il fallait subvenir aux besoins croissants de financement du développement des infrastructures de transport, y compris au moyen des partenariats public-privé, et a exprimé son soutien à l'action du secrétariat dans ce domaine.

103. La Commission a pris note avec satisfaction de l'assistance financière fournie par les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et de la République de Corée au bénéfice des diverses activités menées par le secrétariat dans le domaine des transports.

104. La Commission a adopté les résolutions 70/7 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique et 70/8 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale.

Point subsidiaire d)
Environnement et développement

105. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/13), du rapport du Forum Asie-Pacifique de l'énergie (E/ESCAP/70/28), du rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/70/INF/3) et du rapport de la Commission du Mékong (E/ESACP/INF/4).

106. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Thaïlande et Tonga.

107. S'agissant des modalités de travail du secrétariat dans le domaine du développement durable, notamment du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, la Commission a indiqué que les propositions de coopération régionale devraient conformes aux conclusions du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. La Commission a également décidé de reporter à 2016 la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, qui devait se tenir en 2015, pour la même raison.

108. La Commission a prié le secrétariat de continuer à promouvoir le développement durable dans la région et a réaffirmé sa volonté de veiller à ce que la voix de la région soit entendue dans les débats mondiaux sur les objectifs de développement durable. Ayant noté que disposer de moyens de mise en œuvre crédibles et prévisibles constituait un enjeu majeur pour la réalisation du développement durable, la Commission a prié le secrétariat de travailler aux questions relatives aux moyens de mise en œuvre, concernant en particulier le transfert de technologie qui, selon elle, était le plus important de ces moyens. Une délégation a en outre fait remarquer qu'un mécanisme efficace et fonctionnel de facilitation de la technologie était un élément important de tout programme valable de développement pour l'après-2015, et a appelé le secrétariat à travailler à la mise en place d'un mécanisme formel pour le transfert de technologie et le partage d'information entre membres et membres associés.

109. Tout en se félicitant de la participation croissante des organisations de la société civile aux récents dialogues régionaux sur le développement durable et en convenant que la contribution de celles-ci aux travaux de la Commission avait été utile, une délégation a estimé que le secrétariat ne devait pas oublier de préserver, dans ses activités futures, le caractère intergouvernemental de la prise de décisions et devait en tenir compte selon les règles et procédures de la CESAP.

110. La Commission a souligné l'importance de la coopération régionale dans le domaine énergétique et a remercié le secrétariat et la Fédération de Russie d'avoir organisé et accueilli le premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie à Vladivostok en mai 2013, et salué les États membres qui y avaient participé. Notant l'efficacité du processus préparatoire qui avait jeté les bases d'une négociation fructueuse, la Commission a approuvé les documents finals, à savoir la Déclaration sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018).

111. Concernant la mise en œuvre des conclusions du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, la Commission a souligné la nécessité de procéder à des examens périodiques et de bénéficier d'un soutien ferme, spécifique et pratique de la part du secrétariat, notamment sous la forme de mécanismes de financement, de partage de connaissances et de renforcement des capacités. La Commission a salué le travail du secrétariat, qui s'était attaché à promouvoir des dialogues annuels continus dans le cadre du système d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions issues du Forum.

112. La Commission a pris note des avantages potentiels que la création d'un comité de l'énergie pourrait apporter au travail normatif du secrétariat, au renforcement de la coopération régionale et à l'élaboration des accords intergouvernementaux.

113. La Commission a également pris note avec intérêt de la proposition des Tonga d'accueillir en 2018 le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, souhaitant que les préparatifs du Forum permettent de renforcer encore la coopération régionale par la mise en commun des savoir-faire et des ressources des pays de la région pour essayer de résoudre les problèmes communs d'ici à 2030.

114. La Commission a souligné l'existence d'une corrélation directe entre énergie, élimination de la pauvreté et objectifs de développement durable. Elle a par ailleurs noté que l'énergie était un moteur indispensable du développement durable et s'est félicité de l'inclusion de la question énergétique dans les travaux du Groupe de travail ouvert. Elle a également noté que, pour beaucoup d'États insulaires du Pacifique, le coût de l'énergie était un handicap parce qu'une part disproportionnée de leur PIB allait aux dépenses énergétiques, au détriment des autres besoins de développement. Ces coûts élevés freinaient forcément la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

115. La Commission a été informée des efforts récemment entrepris par les États membres du Pacifique, le secrétariat et les partenaires pour remédier à la problématique persistante de l'absence de données énergétiques fiables et consistant dans la mise en place d'un fichier de données en vue d'assurer l'énergie durable pour tous dans la région du Pacifique. Il a été souligné qu'une telle mesure était importante pour le Pacifique et contribuerait aussi à l'initiative mondiale Énergie durable pour tous. Il a également été noté que de tels progrès n'auraient pas été possibles sans la conclusion positive du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui a servi de modèle pour les plateformes régionales.

116. La Commission a noté l'importance de la connectivité énergétique et souligné le rôle de la coopération, à l'exemple de la Route asiatique de l'énergie, dans les domaines du commerce, des infrastructures, du développement des marchés et de l'investissement dans l'électricité, qu'elle provienne de combustibles fossiles ou d'énergies renouvelables. Plusieurs délégations ont exprimé leur intérêt pour la mise en place d'oléoducs et de gazoducs. Une délégation a souligné qu'il importait de mettre en œuvre de multiples mesures, axées notamment sur la gestion du côté de la demande, l'efficacité énergétique et la diversification du bouquet énergétique, compte tenu des effets prévus des changements climatiques. Cette délégation a également noté que le Bhoutan était un exemple de pays où les revenus tirés des exportations énergétiques pouvaient être réinvestis dans le développement national, notamment dans l'éducation, la santé, les routes et l'approvisionnement en eau potable.

117. La Commission a indiqué qu'il importait d'inclure l'énergie, l'eau et le développement urbain dans les objectifs de développement durable proposés. Elle a par ailleurs appelé à l'élaboration d'une stratégie de coopération régionale qui devrait être en adéquation avec les nouveaux objectifs de développement durable.

118. En ce qui concernait l'urbanisation et les établissements humains, l'attention de la Commission a été appelée sur la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendrait en 2016, et sur l'importance du rôle assigné au secrétariat dans le processus régional préparatoire en vertu de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la résolution 24/14 du Conseil des gouverneurs du Programmes des Nations Unies pour les établissements humains sur les contributions et l'appui aux activités préparatoires de la Conférence Habitat III.

119. La Commission a noté que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, organisée à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, avait invité la communauté internationale, à travers son document final intitulé « L'avenir que nous voulons », à favoriser la création de cités et d'établissements humains durables, au titre de l'engagement en faveur du développement durable.

120. La Commission a été informée de la proposition du Gouvernement indonésien d'accueillir en 2015 une réunion régionale préparatoire de haut niveau en tant que contribution régionale à Habitat III. Elle a noté que le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation serait utilisé pour recueillir des contributions en vue de la réunion régionale préparatoire de haut niveau. À ce titre, la CESAP a été invitée à jouer un rôle actif et à coopérer étroitement avec le Gouvernement indonésien et ONU-Habitat dans le cadre des préparatifs de cette manifestation. La Commission a indiqué que les contributions régionales devraient également être préparées sur la base des examens nationaux et des données analytiques et statistiques dont la CESAP disposait déjà.

121. La Commission a approuvé le rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session.

122. La Commission a décidé de reporter à 2016 la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement.

123. La Commission a pris note des rapports du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et du rapport de la Commission du Mékong.

124. La Commission a adopté les résolutions 70/9 sur la mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, 70/10 concernant l'application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, 70/11 relative à la mise en œuvre des résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et 70/12 sur le renforcement des efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique.

Point subsidiaire e)**Technologies de l'information et de la communication**

125. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session (E/ESCAP/70/15).

126. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

127. La Commission a reconnu que les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient une précieuse source d'innovation pour l'ensemble des secteurs économiques et qu'elles contribuaient dans de nombreux domaines à la réalisation des objectifs de développement, aux fins du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. La Commission a par ailleurs fait remarquer que la fracture numérique persistante avait contribué aux disparités économiques dans la région.

128. La Commission a reconnu le rôle important de « l'Autoroute de l'information Asie-Pacifique » dans le développement d'un espace d'information et de communication homogène qui permettrait de réduire les coûts de la large bande et d'améliorer la résilience régionale et la qualité de l'accès à Internet. Dans ce cadre, la Commission a également reconnu l'importance des cartes du réseau dorsal terrestre mises au point par le secrétariat de la CESAP en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), en tant qu'outil de planification des politiques et de guide en matière de possibilités d'investissement, et s'est déclarée favorable à l'idée de renforcer le partenariat existant avec l'UIT afin de poursuivre l'élaboration de cartes intersectorielles. La Commission a indiqué que ces cartes constituaient une ressource essentielle aidant à la prise des décisions d'investissement visant à optimiser le trafic Internet, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région.

129. La Commission a reconnu qu'il importait d'améliorer la connectivité des TIC dans les zones rurales mal desservies dans la mesure où la région opérait une transition vers une société de l'information centrée sur les personnes. À cet égard, la Commission a pris note des efforts faits par plusieurs membres pour améliorer la connectivité au moyen de centres d'information offrant des services d'administration en ligne, de programmes de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires et de mesures visant à améliorer l'infrastructure de fibres optiques et de connectivité sans fil. L'importance de doter les femmes et les filles d'outils et de compétences dans le domaine des TIC a également été reconnue par la Commission. Dans ce domaine, les activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) étaient particulièrement utiles pour améliorer l'intégration des compétences en matière de TIC dans les établissements d'enseignement à travers toute la région.

130. La Commission a noté qu'il importait de disposer d'infrastructures de communication diverses et résilientes. Sachant que plusieurs pays en développement de la région étaient fortement exposés aux risques de

catastrophe naturelle, ce à quoi s'ajoutaient les risques élevés de perturbation des infrastructures, il importait de s'attaquer de manière proactive à ces questions. Compte tenu de cela, les approches innovantes, comme l'utilisation de la technologie appelée « spectre à bandes blanches », en tant que composante d'une approche nationale de la planification des infrastructures et de la préparation aux catastrophes, devraient être soigneusement examinées.

131. La Commission a reconnu que les activités de renforcement des capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service du développement jouaient un rôle important, en ce qu'elles réduisaient la fracture numérique et répondaient aux besoins des communautés rurales, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes déscolarisés et des personnes âgées. À cet égard, la Commission a rendu hommage aux activités du CAPFTIC qui s'était imposé comme centre régional du renforcement des capacités dans le domaine des TIC pour le développement. Elle a également reconnu avec satisfaction la pertinence des programmes du Centre et leur impact dans la région et au-delà. La Commission a également salué les efforts du Centre pour répondre aux besoins des groupes marginalisés.

132. La Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session.

Point subsidiaire f)

Réduction des risques de catastrophe

133. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session (E/ESCAP/70/14), du rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/70/INF/5) et du rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/70/INF/6).

134. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon et Thaïlande. Les représentants du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux ont aussi pris la parole.

135. La Commission s'est félicitée du rôle joué par la CESAP en faveur de la réduction des risques de catastrophe et des efforts déployés par le secrétariat pour renforcer la coopération régionale dans ce domaine et la résilience face aux catastrophes naturelles. Elle a relevé qu'il importait d'accorder une place centrale aux plans de réduction des risques de catastrophe pour le développement durable et la réduction de la pauvreté, comme souligné dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

136. La Commission s'est félicitée des résultats de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui avait réuni des responsables politiques de divers ministères et organismes sectoriels pour: partager l'information sur les bonnes pratiques et les stratégies destinées à renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles; examiner les moyens de prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement et les stratégies de budgétisation et de réduction de la pauvreté; et cerner les priorités communes pour consolider la coopération régionale.

137. La Commission a pris note des bons résultats de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, accueillie par le Gouvernement thaïlandais, et a prié le secrétariat de faciliter la mise en œuvre des décisions de la Conférence, en particulier dans les domaines de la cartographie des zones à risques, de l'alerte rapide, des partenariats public-privé et des applications des techniques spatiales.

138. La Commission a noté que certains États membres avaient effectivement pris en compte la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans leurs plans de développement et budgets nationaux, ce qui s'était traduit par une meilleure préparation aux catastrophes et des interventions d'urgence plus efficaces aux niveaux national et local. À cet égard, la République islamique d'Iran a fait part de son expérience et indiqué que 2 % du budget national annuel étaient réservés pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe, alors que l'Inde affectait 10 % des fonds alloués à tous ses programmes de développement pour l'innovation, l'atténuation des effets des catastrophes et le relèvement des zones sinistrées.

139. La Commission a souligné qu'il importait de mettre les technologies spatiales et les systèmes d'information géographique (SIG) au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable. À cet égard, elle a remercié le secrétariat de l'action qu'il avait engagée pour aider les États membres à utiliser ces techniques novatrices et pour piloter l'application de sa résolution 69/11 relative à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).

140. La Commission a reconnu que les mécanismes de coopération régionale étaient importants pour les États membres car ils leur permettaient d'avoir accès aux technologies spatiales et aux SIG et de les mettre au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable. Elle a rendu hommage au Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable (PRORESPACE) et à ses réseaux d'éducation et de formation, comme le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

141. La Commission a remercié le secrétariat et le PRORESPACE d'avoir fourni des images satellite en temps quasi réel pour les secours et l'évaluation des dégâts en cas de catastrophe. De même, la contribution du secrétariat et des réseaux régionaux de coopération pour le renforcement des capacités des États membres nécessaires pour l'utilisation des technologies spatiales et des SIG a été jugée utile pour la gestion des catastrophes. La Commission a également reconnu que les données de source spatiale et la formation pourraient être utiles pour la surveillance, la prévision et l'alerte précoce en cas de sécheresse et, à cet égard, elle s'est félicitée de la mise en place du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses en Asie et dans le Pacifique.

142. Certaines délégations ont préconisé le recours aux mécanismes de coopération régionale et aux arrangements de partage de ressources pour la gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques, et notamment pour l'acquisition des logiciels et matériels voulus, et l'amélioration des mesures nationales, régionales et mondiales pour pouvoir prévoir les risques naturels de manière fiable. On a également relevé l'action menée avec les réseaux de coopération régionale, comme Sentinel Asia.

143. La Commission a été informée de plusieurs activités menées par les États membres et de leurs projets d'élaborer des programmes relatifs à la mise en œuvre des technologies spatiales et des SIG au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable.

144. La République islamique d'Iran s'est dite satisfaite de la collaboration apportée par le secrétariat pour la réalisation des phases initiales recommandées dans la résolution 67/4 de la Commission relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

145. La Commission a été informée que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes avait organisé des réunions sous-régionales d'experts sur la gestion de l'information relative aux catastrophes à Almaty (Kazakhstan) et à New Delhi et que, pour répondre aux besoins des États membres participants, il projetait d'organiser un programme de formation de groupe sur la microzonation sismique à Téhéran en août 2014. Elle a également été informée que le Centre organiserait une réunion régionale d'experts à Bangkok en octobre 2014.

146. La Commission a encore été informée que la Fédération de Russie organiserait en mai 2015 une conférence internationale sur les stratégies mondiales et nationales de gestion des risques de catastrophe.

147. Le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux ont souligné la nécessité d'une coopération régionale étroite, en ce qui concernait en particulier les systèmes d'alerte rapide, et ont exprimé leur gratitude pour l'appui fourni par le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est pour la mise au point de modes opératoires normalisés mis en synergie pour les dispositifs d'alerte rapide multirisques dans les zones côtières. À cet égard, la Commission a noté que le Comité des typhons et le Groupe d'experts en cyclones tropicaux tiendraient une session conjointe à Bangkok en février 2015 en vue de la mise sur pied de systèmes d'alerte rapide dans la région.

148. La Commission a approuvé le rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session.

149. La Commission a pris note des rapports du Comité des typhons et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux.

150. La Commission a adopté la résolution 70/13 relative à la coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

Point subsidiaire g)
Développement social

151. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/70/16) et de la feuille de route établie pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/17).

152. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Inde et Japon.

153. La Commission a reconnu le rôle important qu'avait joué la CESAP et la contribution appréciable qu'elle avait apportée en faveur du développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier en aidant les pays à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

154. La Commission a pris note des progrès réalisés dans la région en vue de renforcer les cadres législatifs, les politiques et les programmes destinés à promouvoir le développement social dans une série de domaines. Il s'agissait notamment du renforcement des systèmes de protection sociale, de l'égalité des sexes, des mesures destinées à relever les défis du vieillissement de la population, de la promotion d'un développement qui fait place aux personnes handicapées, et de l'éducation.

155. La Commission s'est félicitée de l'importance accordée aux thèmes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en particulier dans la perspective du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés en 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle attachait de l'importance au processus d'examen de « Beijing+20 » aux niveaux régional et national. À l'échelon régional, ce processus comprenait la convocation par la CESAP en novembre 2014, en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20.

156. La Commission a relevé le rôle central joué par l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour le développement durable. Elle a précisé qu'il importait de prévoir un objectif séparé sur l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que de prendre en compte les sexospécificités dans tous les autres objectifs retenus. Elle a également noté l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs des administrations publiques, et notamment d'une budgétisation tenant compte de cette problématique, de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la fin de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

157. La Commission a pris note de l'engagement des pays à appliquer la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, qui avait été adoptée à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique en septembre 2013.

158. La Commission s'est déclarée favorable à l'action engagée par le secrétariat pour promouvoir un développement tenant compte de la question du handicap dans la région. Elle a noté que la majorité des personnes handicapées de la région étaient, de manière disproportionnée, plus pauvres et plus défavorisées et étaient davantage victimes de discrimination que les autres. Dans l'objectif de relever ces défis, elle a sollicité l'appui de tous pour la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

159. La Commission a encore souligné l'importance d'un développement tenant compte de la question du handicap et de la nécessité de prioriser les politiques afin d'améliorer les possibilités d'emploi, le niveau d'éducation, la

jouissance du cadre de vie et la participation à la prise de décision pour les personnes handicapées. À cet égard, il a été noté que les femmes et les filles handicapées devraient bénéficier d'un accès équitable aux possibilités générales de développement.

160. La Commission a été informée des politiques et programmes adoptés par les pays pour harmoniser leur législation avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, de la formulation de lois et de politiques pour autonomiser les personnes handicapées et de l'augmentation des crédits budgétaires pour les programmes d'aide à ces personnes.

161. La Commission a précisé qu'il importait de renforcer la protection sociale, une stratégie essentielle pour assurer le développement durable, en étendant la couverture aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux personnes sans emploi et aux autres groupes de population clés.

162. La Commission a pris note du rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, qui avait été adopté par consensus.

163. La Commission a approuvé la feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

164. La Commission a approuvé le processus régional d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre dans la région de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des décisions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dont la présentation figurait à la section VI du document E/ESCAP/70/5.

165. La Commission a adopté la résolution 70/14 relative au renforcement de la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Point subsidiaire h) Statistiques

166. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/18).

167. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Fédération de Russie, Inde, Japon et Mongolie.

168. La Commission a relevé l'importance cruciale des statistiques pour le développement économique, social et environnemental et pour la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, actuellement en cours d'élaboration. À cet égard, elle a remercié le secrétariat de sa contribution à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique des Nations Unies, dans laquelle il proposait de faire des statistiques un objectif de développement à part entière et une partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015.

169. En soulignant l'importance du renforcement des capacités statistiques, la Commission a réaffirmé son attachement aux deux objectifs stratégiques du Comité de statistique et a renouvelé son soutien aux travaux des groupes

d'experts mis en place par le Comité pour concevoir et mettre en application des programmes de développement des capacités pour atteindre ces objectifs. Elle a remercié la Fédération de Russie de son soutien financier continu en faveur des travaux du Comité. Elle a également exprimé ses remerciements au secrétariat pour l'excellent travail accompli, s'agissant notamment du suivi des progrès réalisés par la région dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

170. La Commission a été informée des progrès accomplis dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale en vue d'harmoniser les comptes nationaux avec les normes de 2008 et escomptait d'autres avancées dans l'établissement de statistiques économiques intégrées lors d'une réunion de représentants de haut niveau des banques centrales, des ministères des finances et des bureaux nationaux de statistique qui devait avoir lieu à Vladivostok (Fédération de Russie) en septembre 2014.

171. La Commission a pris note des progrès réalisés par les États membres dans la mise au point de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et souligné l'importance pour la région de renforcer davantage les capacités dans ce domaine. À cet égard, elle s'est déclarée favorable aux trois objectifs du projet de cadre d'action régional qui serait examiné pour adoption par la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, prévue à Bangkok du 24 au 28 novembre 2014.

172. La Commission a relevé l'importance et l'efficacité de la formation dispensée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). Elle a pris note de la demande de cours de formation de l'ISAP sur l'économie verte et la comptabilité environnementale et économique, et de cours de formation conjoints ISAP-FMI (Fonds monétaire international) sur les statistiques économiques à l'intention des statisticiens des banques centrales, des ministères des finances et des bureaux nationaux de statistique.

173. La Commission a exprimé ses remerciements pour l'appui fourni par le Japon en tant que pays hôte de l'ISAP. Elle s'est félicitée de ce que le Japon avait pu maintenir sa contribution financière à l'ISAP au même niveau que l'année budgétaire précédente et continuerait de fournir des contributions en nature, comme celles apportées à l'appui de la stratégie de l'Institut visant à étendre et améliorer les cours en ligne. Elle a encore noté l'importance des contributions en espèces et en nature des membres et membres associés de la CESAP et des organisations internationales pour maintenir les programmes de formation de l'ISAP.

174. La Commission a entériné le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session.

Point subsidiaire i)

Activités sous-régionales pour le développement

175. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa huitième session (E/ESCAP/70/19).

176. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Îles Cook, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Mongolie, Népal, Pakistan et République de Corée.

177. Après avoir noté la situation et les problèmes rencontrés par les sous-régions et les activités menées par chaque bureau, la Commission s'est félicitée de l'efficacité avec laquelle le secrétariat menait ses activités de développement par l'entremise de ses bureaux sous-régionaux.

178. La Commission a noté avec satisfaction les exemples d'activités qui faisaient appel à la collaboration de deux bureaux sous-régionaux ou plus, notamment la bonne organisation du Forum sous-régional des jeunes sur la mise en œuvre de Rio+20 par les bureaux sous-régionaux pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'organisation de deux réunions d'experts futures sur la gestion de l'information relative à la réduction des risques de catastrophe par les bureaux sous-régionaux pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, s'agissant en particulier de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement accru des partenariats avec les organisations internationales.

Pacifique

179. La Commission a noté que les économies insulaires du Pacifique restaient confrontées à d'importants problèmes pour renforcer leur résilience et accélérer les progrès vers le développement durable, alors que leurs dirigeants reconnaissaient que les changements climatiques constituaient la plus grave menace pour la subsistance, la sécurité et le bien-être des populations de la sous-région.

180. La Commission a constaté que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement avaient été inégaux, seules deux ou trois économies insulaires du Pacifique étant en bonne position pour atteindre l'ensemble des objectifs d'ici à 2015. La prévalence élevée de maladies non transmissibles, l'exclusion sociale et les inégalités étaient au nombre de leurs problèmes de développement.

181. La Commission s'est félicitée de l'appui fourni par le secrétariat de la CESAP à la sous-région du Pacifique pour le processus préparatoire à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, et a sollicité son assistance pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence, à savoir les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), en particulier pour promouvoir la responsabilité mutuelle à l'aide de cadres de suivi. Elle a pris note de la priorité accordée par les petits États insulaires en développement du Pacifique à une stratégie évolutive visant à établir le lien entre les priorités nationales en matière de développement durable et l'appui international fourni par le canal du programme mondial de développement, et à une révolution des données pour assurer effectivement le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

182. La Commission s'est félicitée du travail accompli par le secrétariat de la CESAP concernant les changements climatiques et les migrations à l'aide d'une contribution financière de l'Union européenne. Elle s'est par ailleurs déclarée favorable à l'action engagée par le secrétariat pour renforcer la résilience des petits États insulaires en développement du Pacifique face aux changements climatiques, notamment par une gestion durable des ressources, l'inclusion sociale et la planification intégrée au profit du développement

durable. Elle a engagé le secrétariat à faciliter la connectivité dans la sous-région du Pacifique grâce à des liaisons de transport, entre autres des services de transport maritime interinsulaire, à la sécurité énergétique et à l'investissement dans le domaine des TIC.

Asie de l'Est et du Nord Est

183. La Commission s'est félicitée de l'action menée par le secrétariat dans les domaines de la facilitation du commerce, de la coopération environnementale, de la réduction des risques de catastrophe, de la promotion de la coopération sous-régionale et de son appui au Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement (NEASPEC). Elle a noté que la 19^e Réunion des hauts responsables du NEASPEC serait accueillie par la Fédération de Russie, qui avait offert de renforcer le Programme pour permettre la mise sur pied de projets concernant les espèces animales en voie de disparition et la pollution transfrontière.

184. La Commission a pris note du souhait de la Mongolie de voir le secrétariat de la CESAP offrir des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'économie verte.

185. La Commission a encouragé le secrétariat à faciliter l'échange de données d'expérience entre l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud.

Asie du Nord et Asie centrale

186. La Commission a noté que les activités menées par le secrétariat pour mieux répondre aux besoins des États membres de la sous-région seraient centrées à l'avenir notamment sur la facilitation des transports, l'efficacité énergétique et le renforcement de la coopération entre les membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA).

187. La Commission a pris note de l'action menée par le secrétariat dans les domaines suivants: la promotion de politiques, l'assistance technique et le renforcement des capacités en faveur de la croissance inclusive et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la coopération et l'intégration économiques régionales, les transports, le commerce et la connectivité par les TIC, la réduction des risques de catastrophe, la gestion intégrée des ressources en eau et la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

188. La Commission a pris note des décisions du Forum économique du SPECA et de la huitième session de son Conseil d'administration, tenus à Almaty (Kazakhstan) en novembre 2013, et de la volonté de certains membres de fournir un appui supplémentaire, notamment financier, pour les activités du secrétariat. Elle a encore noté l'importance du resserrement de la coopération et de la synergie entre la CESAP et la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du SPECA et des activités entreprises au titre du Programme de partenariat pour une passerelle verte.

189. Une délégation a mentionné la nécessité de mobiliser des ressources pour atteindre les objectifs et réaliser les projets prioritaires inscrits dans le nouveau plan de travail du SPECA, ainsi que pour mener d'autres activités relatives à la gestion des ressources en eau, à l'énergie et à la sécurité alimentaire.

Asie du Sud et du Sud-Ouest

190. La Commission a relevé que le programme de travail du secrétariat était centré sur le travail analytique, la promotion de politiques, l'assistance technique et le renforcement des capacités pour la coopération régionale et la connectivité dans le domaine des transports. L'attention portait tout particulièrement sur les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral de la sous-région dans les domaines thématiques prioritaires: la croissance inclusive et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; la connectivité des transports et l'intégration économique régionale; la coopération régionale concernant la sécurité alimentaire et énergétique et la réduction des risques de catastrophe; et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme d'action d'Almaty.

191. La Commission s'est félicitée du travail accompli et de l'appui apporté par le secrétariat, s'agissant notamment de la préparation de produits analytiques relatifs à diverses questions prioritaires touchant le développement socioéconomique de la sous-région.

192. La Commission a pris note des partenariats stratégiques établis par la CESAP avec des organismes régionaux, comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Organisation de coopération économique (OCE), et a demandé que ces partenariats soient renforcés davantage à l'occasion d'activités conjointes avec leurs secrétariats.

193. La Commission a accueilli favorablement la proposition d'établir un plan directeur de renforcement de la connectivité des transports en Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui avait été avalisé lors de concertations sur la connectivité des transports organisées à Dhaka et à Lahore (Pakistan), et prié le secrétariat de suivre les préparatifs du plan directeur.

194. La Commission a noté avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement indien de continuer d'appuyer l'action du secrétariat dans la sous-région.

195. La Commission a pris note du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa huitième session.

Point 4 de l'ordre du jour **Questions relatives à la gestion**

Point subsidiaire b) **Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015**

196. La Commission était saisie d'un document indiquant les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/70/21/Add.1).

197. La Secrétaire exécutive a noté que les modifications proposées au programme faisaient suite à la résolution 70/1 de la Commission, adoptée durant la Phase I de la soixante-dixième session, et répondaient à la nécessité de hiérarchiser les activités du secrétariat en fonction des ressources disponibles et en vue d'obtenir des résultats concrets. Conformément à la résolution 70/1, le programme de travail en matière de politique macroéconomique et de développement inclusif refléterait l'organisation prévue, en 2015, de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. Les modifications apportées

en ce sens et les autres modifications proposées contribueraient à l'obtention des résultats escomptés, au sujet desquels les États membres s'étaient précédemment mis d'accord, et n'auraient aucune incidence sur le budget-programme ordinaire.

198. La Commission a entériné les modifications au programme pour la période biennale 2014-2015 décrites dans le document.

Point subsidiaire d)

Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

199. La Commission était saisie du document portant la cote E/ESCAP/70/22/Rev.1, qui donnait un aperçu général des activités de coopération technique du secrétariat et des contributions extrabudgétaires en 2013.

200. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays ci-après: Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, République de Corée et Thaïlande.

201. Dans son allocution liminaire, la Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur un certain nombre d'initiatives tendant à améliorer l'alignement stratégique du secrétariat dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et à renforcer ses capacités pour qu'il puisse mieux répondre aux priorités et aux besoins de développement des États membres. La Secrétaire exécutive a informé la Commission que les ressources mobilisées au titre de la coopération technique servaient à divers types d'activités, notamment à réaliser des études analytiques, à proposer des ateliers de formation et des services consultatifs, et à mettre en place des communautés de pratique et de réseaux destinés à faciliter l'échange de connaissances et de pratiques dans toute la région. Elle a souligné qu'elle ferait une plus large place aux activités de coopération technique du secrétariat dans les cadres et engagements intergouvernementaux de coopération régionale à long terme. Notant que le réalignement de l'action de la CESAP et l'élargissement de ses mandats mondiaux et régionaux en vue de mieux servir les États membres devaient être financés par des ressources extrabudgétaires, la Secrétaire exécutive a exprimé sa vive gratitude aux donateurs du secrétariat et autres partenaires de développement pour leur soutien.

202. La Commission a noté que le montant total des contributions que le secrétariat avait reçues en 2013 pour les activités de coopération technique, provenant à la fois du budget ordinaire et des contributions volontaires, s'était élevé à environ 19,5 millions de dollars et que, la même année, l'exécution des activités de coopération technique avait représenté environ 15,9 millions de dollars.

203. La délégation chinoise s'est félicité des activités de coopération technique du secrétariat, auxquelles son gouvernement contribuait et dont il bénéficiait. Elle a noté que les activités de coopération technique financées par l'intermédiaire du Programme de coopération Chine-CESAP avaient contribué à galvaniser l'appui en faveur de l'expansion des initiatives de développement dans la région. La délégation a indiqué que, compte tenu de la maturation de son économie, le Gouvernement chinois intensifiait son appui à la CESAP.

204. La délégation de la République de Corée a fait observer que son gouvernement était, depuis 2007, le principal donateur de la CESAP et qu'il entendait continuer à lui apporter un fort soutien à la Commission.

205. La délégation indienne a remercié la Secrétaire exécutive d'avoir informé la Commission des activités entreprises pour réaligner la stratégie institutionnelle et le cadre de planification du secrétariat et a indiqué que son gouvernement entendait continuer de soutenir le programme de coopération technique de la CESAP.

206. La Commission a exprimé ses remerciements au Cambodge, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, à l'Indonésie, à l'Iran (République islamique d'), au Japon, à Macao (Chine), à la Malaisie, au Myanmar, à la République de Corée et à la Thaïlande pour leurs annonces de contributions, d'un montant total de 10 801 997 dollars pour 2014².

207. En conclusion, la Secrétaire exécutive a remercié la Commission pour son appui au programme de coopération technique du secrétariat, ainsi que les membres et membres associés qui avaient annoncé un soutien financier pour 2014. La Secrétaire exécutive a indiqué que les résultats des activités de coopération technique de la CESAP avaient utilement contribué aux travaux normatifs et analytiques du secrétariat et visaient à appuyer les mesures prises par les gouvernements pour renforcer leurs capacités nationales dans plusieurs secteurs clefs de développement.

Point 8 de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

Point subsidiaire a)

Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive

208. La Secrétaire exécutive a noté tout d'abord que la soixante-dixième session coïncidait avec la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Elle s'est déclarée profondément honorée de présider le secrétariat et s'est engagée à ce que, sous son mandat, l'équipe de la CESAP redouble d'efforts pour préparer la voie à un avenir plus inclusif, durable et résilient, étant entendu que l'efficacité de la Commission dépendrait des ressources et des moyens d'action que les États membres mettraient à sa disposition. Alors que débutait une nouvelle phase de développement mondial et que la région Asie-Pacifique, en plein essor, commençait à occuper le devant de la scène, le moment était venu d'investir encore davantage dans le multilatéralisme et dans la CESAP, qui était un des atouts communs les plus précieux de la région.

209. La Secrétaire exécutive a décrit brièvement les obstacles à surmonter et les chances à saisir pour la région dans le domaine du développement durable. Alors que l'échéance pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement était fixée à la fin de 2015, aucune autre région du monde n'avait fait mieux que l'Asie et le Pacifique. Toutefois, l'heure n'était pas à la complaisance, compte tenu du nombre encore très élevé de personnes vivant dans la pauvreté, souvent sans accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, et du nombre de décès d'enfants de moins de

² Voir E/ESCAP/70/34, partie II, chap. I.B, décision 70/28.

cinq ans. La Secrétaire exécutive a fait valoir que, pour résorber les écarts de développement et réaliser les objectifs en la matière, la croissance économique était indispensable. Toutefois, la croissance de la région ne pouvait pas se faire à n'importe quel prix – elle devait être durable, inclusive et créatrice d'emplois. La croissance de la région Asie-Pacifique montrait des signes de ralentissement, et 2014 était la troisième année consécutive de croissance inférieure à 6 %. La dynamique de croissance de la région avait été influencée par la reprise timide des pays développés, l'insuffisante mise en œuvre des mesures de politique générale et l'impact de la normalisation des politiques monétaires. Parallèlement, le potentiel de croissance était sous-exploité en raison de profondes faiblesses structurelles: lacunes infrastructurelles, déficits budgétaires importants, dégradation environnementale, production à forte intensité de ressources et augmentation des inégalités déjà très fortes. Les niveaux de croissance actuels de la région étaient trop faibles pour permettre d'éliminer la pauvreté extrême et de relever en même temps les défis nouveaux, comme les effets des changements climatiques mondiaux. Il était donc nécessaire de privilégier et d'encourager de nouveaux moteurs de croissance.

210. Dans ce cadre, la Secrétaire exécutive a noté que le thème de la session – la connectivité régionale – constituait une très bonne base pour parvenir à une croissance plus forte et de meilleure qualité et favoriser une prospérité partagée. L'étude thématique 2014 sur la connectivité régionale préconisait une approche novatrice et intégrée consistant à exploiter les synergies des cinq nouveaux moteurs de la croissance régionale: les réseaux de commerce et de transport, les réseaux des TIC, les réseaux énergétiques, les réseaux interpersonnels, et la promotion d'économies fondées sur le savoir. Le développement de ces réseaux permettrait d'établir une connectivité plus équitable entre les pays, surtout les plus vulnérables. Il était nécessaire de privilégier non plus les aspects quantitatifs de la connectivité mais ses aspects qualitatifs et d'en faire bénéficier davantage ceux qui en étaient jusque-là exclus. La connectivité devrait être considérée comme un bien public régional partagé. Pour développer, gérer et maximiser les réseaux régionaux, les pays devaient forger un consensus précisant le rôle de ces réseaux, leurs modalités, leur financement et leurs méthodes afin d'éviter tout effet négatif éventuel. Les délibérations de la Commission seraient donc fondamentales pour assurer le bon déroulement des politiques et actions à mener.

211. La Secrétaire exécutive a souligné qu'il importait de s'attaquer au problème des inégalités fortes et en hausse. L'inégalité dans la région était omniprésente et s'aggravait. Ses différentes facettes se renforçaient mutuellement et créaient un « piège de l'inégalité » dont les groupes les plus vulnérables étaient les premières victimes, et qui risquait d'aggraver l'exclusion sociale et de créer de nombreux exclus, appartenant au « milliard des plus démunis ». La réduction des inégalités de résultat et des chances passait par une combinaison de politiques redistributives, de mesures de renforcement de la protection sociale et de promotion du travail décent et productif, notamment pour les jeunes.

212. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, la Secrétaire exécutive s'est déclarée optimiste, estimant que la région montrerait la voie dans ce domaine, comme elle l'avait fait pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La CESAP aurait un rôle important à jouer dans les négociations finales sur les objectifs de développement durable, ainsi que sur le financement d'appui et les autres moyens de mise en œuvre. Le cadre intergouvernemental de la région sur ces

questions reposerait sur l'apport du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui s'était déroulé en mai 2014, ainsi que sur le rapport de synthèse du Secrétaire général qui serait soumis à l'Assemblée générale d'ici à la fin 2014. La CESAP serait amenée à présenter de manière plus globale ses conseils en matière de politiques et de normes dans certains des nouveaux domaines émergents. Il était essentiel de garder à l'esprit les grandes orientations du programme: développement équilibré des piliers économiques, sociaux et environnementaux; soutien aux États membres dans le domaine du développement institutionnel; approfondissement des aspects de politique générale et des consultations quant aux moyens de mise en œuvre; élargissement et enrichissement des bases de connaissances; développement des bases de données et capacités statistiques et création de nouveaux partenariats mondiaux avec le secteur privé. S'agissant des consultations sur les moyens de mise en œuvre, la CESAP et le Gouvernement indonésien avaient organisé à Jakarta, en juin 2014, la Réunion d'information Asie-Pacifique sur le financement du développement durable. Il y avait lieu de tenir des consultations similaires sur la science, la technologie et l'innovation. La CESAP prévoyait de constituer un groupe consultatif d'experts chargé de définir une approche pragmatique pour l'exécution du mandat de la Commission dans ce domaine essentiel.

213. La Secrétaire exécutive a déclaré souhaiter renforcer la CESAP, avec l'appui des États membres, aux fins de l'exécution des trois impératifs fondamentaux: le développement durable, la coopération et l'intégration économiques régionales, et la connectivité régionale. Le premier axe prioritaire du secrétariat serait d'améliorer l'efficacité organisationnelle en poursuivant la rationalisation de sa stratégie d'exécution des programmes et en intégrant et mettant en synergie les fonctions intergouvernementales, analytiques et de gestion des connaissances de la CESAP. Le deuxième axe prioritaire consisterait à porter une attention renouvelée aux pays ayant des besoins particuliers. Les domaines suivants seraient concernés: assistance pour l'intégration des objectifs de durabilité dans la planification; assistance technique et renforcement institutionnel; facilitation des partenariats pour le développement; amélioration de la capacité statistique; et renforcement de la visibilité dans les délibérations mondiales. Le troisième axe prioritaire concernerait l'amélioration des partenariats stratégiques. Il s'agissait notamment des partenariats avec l'ASEAN et avec d'autres institutions sous-régionales, comme l'ASACR, le SPECA et le Forum des îles du Pacifique, ainsi qu'avec les banques multilatérales de développement, le secteur privé, le milieu académique et la société civile. Les bureaux sous-régionaux auraient un rôle essentiel à cet égard et les institutions régionales pourraient jouer un rôle stratégique dans les domaines du transfert de technologie, de l'agriculture et de la mécanisation durables, ainsi que du renforcement des capacités en matière de statistiques et de TIC, et dans tous autres domaines éventuels. Le quatrième axe prioritaire consisterait à relancer le processus intergouvernemental. Cela passerait par une série d'initiatives, notamment la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok de 2013 sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique au moyen de la création de quatre groupes de travail qui proposeraient des voies d'action possibles à la deuxième conférence ministérielle prévue pour 2015; l'application de la recommandation sur la création d'un forum fiscal régional pour partager les meilleures pratiques, éviter la concurrence fiscale et endiguer les transferts illicites de fonds; et selon le souhait exprimé par les États membres lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, la création, de comités compétents dans les domaines de l'énergie, de la science, de la technologie et de l'innovation; et du financement pour le développement.

214. La Secrétaire exécutive a conclu en invitant les États membres à apporter les orientations et les ressources qui permettraient à la CESAP de réaliser son potentiel et de les aider à construire « l'avenir que nous voulons » pour les habitants de la région Asie-Pacifique.

Résumé des messages du Groupe ministériel sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière de développement durable et de financement du développement

215. Le Groupe ministériel sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière de développement durable et de financement du développement a débattu des résultats des grandes réunions régionales tenues récemment, comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et la Réunion d'information Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement durable, et des questions essentielles de politique générale qui y avaient été soulevées, ainsi que des questions de politique générale et de l'architecture institutionnelle se rapportant au financement du développement durable. Le Groupe s'est scindé en deux segments: le premier a examiné les défis et priorités auxquels devait répondre la région Asie-Pacifique en matière de développement durable; le second, le financement du développement durable. Après la tenue de ces deux segments, la Secrétaire exécutive a présenté les recommandations sur la voie à suivre, notamment une vision de la manière dont la CESAP aiderait les membres et membres associés à réaliser le développement durable, y compris son financement.

216. Les participants du premier segment étaient les suivants:

- a) M^{me} Oyun Sanjaasuren, Ministre de l'environnement et du développement vert (Mongolie);
- b) M. Aisake Eke, Ministre des finances et de la planification nationale (Tonga);
- c) M^{me} Kathryn Elizabeth Lappin, Coordinatrice régionale du Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement.

217. Les participants du second segment étaient les suivants:

- a) M. Sarath Amunugama, Ministre d'État chargé de la coopération monétaire internationale et Vice-Ministre des finances et de la planification (Sri Lanka);
- b) M. Bambang Brodjonegoro, Vice-Ministre des finances (Indonésie);
- c) M. Gil S. Beltran, Sous-Secrétaire et Économiste en chef du Département des finances (Philippines);
- d) M. Vito Tanzi, ancien Directeur du Département des finances publiques au Fonds monétaire international et Sous-Secrétaire à l'économie et aux finances (Italie).

Segment sur le développement durable

218. M. Tschering Tobgay, Premier Ministre du Bhoutan et Président de la soixante-dixième session, a joué le rôle de modérateur. Dans ses remarques liminaires, il a indiqué que le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable avait publié le projet d'objectifs et de cibles retenus et que les objectifs de développement durable de la région avaient été examinés au Forum Asie-Pacifique pour le

développement durable, à la Réunion d'information Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement durable et à la Consultation régionale sur la responsabilité dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Les délibérations du premier segment se sont articulées autour des recommandations de ces réunions tenues récemment afin de déterminer la voie à suivre en Asie et dans le Pacifique en ce qui concernait le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, y compris les moyens de mise en œuvre et le cadre de responsabilisation. Les débats ont également porté sur les perspectives régionales et sous-régionales concernant les 17 objectifs de développement durable proposés par le Groupe de travail ouvert, la stratégie régionale pour rendre effectifs les moyens de mise en œuvre et le rôle de la Commission elle-même, y compris l'élaboration d'un cadre pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Le modérateur a également rappelé les remarques figurant dans la déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive, lors de la séance inaugurale, à propos de la mise en synergie des rôles intergouvernemental et analytique de la CESAP de manière à bénéficier d'une plateforme de connaissances dans la région.

219. S'agissant des cadres de responsabilisation à établir pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, M^{me} Sanjaasuren a fait mention de la Consultation régionale sur la responsabilité tenue les 5 et 6 août 2014, qui avait réuni 150 participants provenant de gouvernements, de la société civile, des principales parties intéressées et d'organisations internationales et d'institutions des Nations Unies, et de son rôle en qualité de Présidente de la Consultation. Elle a décrit les débats qui avaient porté sur le leadership au niveau national; les plateformes régionales et le rôle du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et des partenariats mondiaux renouvelés, ainsi que l'action philanthropique du secteur privé dans l'optique de la responsabilisation. La Consultation avait souligné la nécessité de tirer des enseignements de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. On s'était globalement accordé sur le fait que l'on ne pouvait mener à bien le programme de développement pour l'après-2015 et réaliser le développement durable sans un solide cadre de responsabilisation, de suivi et d'évaluation, qu'il fallait mettre au point alors que les délibérations se poursuivaient. Elle a mentionné les recommandations de la Consultation, qui concernaient: les examens collégiaux; les plateformes pour l'échange de points de vues, d'idées et de bons exemples de cadre de responsabilisation; le rôle de l'Organisation des Nations Unies – et de ses commissions régionales en particulier – en tant qu'instances pour les délibérations et la conclusion d'accords concernant un cadre régional de responsabilisation, tout en mettant en relation les actions menées aux niveaux national et mondial; le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable comme plateforme régionale efficace pour le suivi et l'évaluation de la responsabilisation; le renforcement du rôle du Comité de statistique de la Commission pour étayer les capacités statistiques des États membres; et les mécanismes, consultations et processus sous-régionaux pour faciliter les délibérations régionales sur les mécanismes de responsabilisation.

220. Elle a ensuite expliqué les raisons et les impératifs économiques qui avaient poussé le Gouvernement mongol à adopter sa stratégie nationale de développement vert, qui se fondait sur l'analyse de l'impact de la croissance économique actuelle, rapide et non écologique, et sur les projections concernant les économies budgétaires, l'augmentation des profits à moyen et à long termes que l'on pouvait réaliser en rendant certains secteurs plus respectueux de l'environnement, comme ceux de la construction et de l'agriculture, ainsi que la réduction de la dépendance à l'égard du charbon pour la production d'énergie en offrant une tarification préférentielle de

l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables et à l'aide de mesures encourageant l'achat d'énergie renouvelable, d'une amélioration de la situation sociale grâce à la création d'emplois et à l'adaptation nécessaire aux changements climatiques, tout particulièrement dans le secteur de l'élevage. Elle a souligné que les pays de la région Asie-Pacifique devaient impérativement opter pour des modèles de développement différents et changer de trajectoire de croissance en préférant la « croissance verte » à la « croissance brune » (ou non écologique), et a relevé d'autres initiatives suivies dans la région, notamment la stratégie de croissance verte en République de Corée, le concept de civilisation écologique en Chine, le principe des « 3 R » (réduction, réutilisation et recyclage) au Japon, la stratégie d'économie verte au Viet Nam et l'adoption par le Kazakhstan de la stratégie nationale pour une économie verte et sa promotion du programme interrégional de partenariat pour une passerelle verte. Elle a conclu en rappelant que le développement durable passait par l'intégration des trois dimensions, la dimension environnementale étant intégrée dans les dimensions économique et sociale. S'agissant plus précisément des principaux résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, M^{me} Sanjaasuren a mis l'accent sur la recommandation adressée à la Commission en faveur de l'établissement d'une feuille de route régionale pour le développement durable, qui inclurait un cadre pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et ses mécanismes de financement, qui créeraient des éléments de responsabilité conformément aux travaux de la Consultation régionale sur la responsabilité. Elle a également relevé la recommandation faite à la CESAP d'établir une nouvelle plateforme de connaissances sur le développement durable. Elle a précisé que cette plateforme permettrait une plus large participation des parties intéressées au processus régional de consultation entre les sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, ainsi que le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés au niveau régional. Il y avait aussi été recommandé de constituer un comité du financement du développement et un comité de la science, de la technologie et de l'innovation. Enfin, M^{me} Sanjaasuren, qui avait été la première Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, élue en juin 2014, a noté qu'il était essentiel de consommer et de produire de manière viable pour parvenir au développement durable et que cette question avait été au centre des délibérations. Parmi les autres questions essentielles examinées, il convenait de relever la nécessité de veiller au capital naturel, entre autres aux océans, aux montagnes et aux forêts, et de respecter les « frontières planétaires » tout en assurant l'emploi et en poursuivant le développement économique, en utilisant rationnellement les ressources, en réduisant les déchets, en gérant les substances chimiques en toute sécurité, en veillant à la pérennité de l'agriculture et des villes et en investissant en faveur des techniques d'exploitation des énergies renouvelables et de l'accès à l'eau potable.

221. M^{me} Lappin a souligné qu'il importait de prendre en compte la responsabilisation dans le programme de développement pour l'après-2015. Le document établi par le Groupe de travail ouvert avait été bien accueilli par la société civile, mais on estimait qu'il devrait être amélioré, en particulier en ce qui concernait la responsabilisation. Ainsi, il conviendrait de spécifier les moyens de mise en œuvre pour chacune des cibles, notamment pour ce qui était des politiques générales et des mécanismes de financement. L'intervenante a aussi insisté sur la nécessité de permettre une marge de politique suffisante pour que les pays puissent procéder aux réformes nécessaires. La société civile s'était félicitée de la structure des objectifs et des cibles, chaque objectif devant être assorti de moyens de mise en œuvre à

déterminer, et attendait avec intérêt de pouvoir travailler avec les gouvernements pour leur mise en œuvre au niveau local. M^{me} Lappin a donné des précisions concernant le concept de « justice dans le développement », qui avait été élaboré par des groupes de la société civile en Asie dans le Pacifique. Elle a indiqué que ce concept offrait à la région une nouvelle vision de sociétés équitables et durables, et qu'il visait à prendre en compte les aspirations de la région et à réduire les inégalités en matière de richesse, de ressources et de puissance existant entre les pays, entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes. Le système de justice dans le développement impliquait cinq changements d'orientation s'agissant de: a) la justice distributive; b) la justice économique; c) la justice environnementale; d) l'égalité entre les femmes et les hommes et la justice sociale; et e) la responsabilité envers la population. Le lien avait été établi entre ces cinq changements d'orientation préconisés par la société civile et les travaux du Groupe de travail ouvert. M^{me} Lappin a indiqué que la question de la redistribution était essentielle et que l'inclusion d'un dix-septième objectif relatif aux inégalités était bien accueillie. Elle a souhaité davantage d'analyse sur cette question et suggéré de s'intéresser aux tendances qui pouvaient réduire ou augmenter les inégalités à tous les niveaux. Certains pays de la région s'étaient déjà dotés de politiques pour réduire les inégalités, mais davantage devrait être fait, par exemple dans le domaine de la distribution des terres. Les groupes de la société civile étaient bien conscients des aspirations exprimées et des engagements pris par de nombreux gouvernements, mais on estimait qu'il fallait formuler plus clairement les moyens de mise en œuvre et les mesures de responsabilisation.

222. M. Eke s'est étendu sur les défis à relever pour assurer le développement durable dans le Pacifique et sur les moyens que les Tonga mettaient en œuvre pour y faire face. Il a indiqué que les distances constituaient l'un des principaux problèmes, mais qu'elles offraient aussi de grandes possibilités. Les pays en développement du Pacifique avaient certes un vaste océan à leur portée, riche en ressources, mais l'immensité de la zone était source de difficultés, notamment des coûts de transport élevés qui étaient préjudiciables pour les exportations. Pour relever ce défi, les Tonga faisaient appel à la coopération sous-régionale. Un deuxième grand problème concernait les maladies non transmissibles, auquel le Gouvernement tongan s'attelait en lançant des campagnes d'information publique préconisant un changement de mode de vie et en encourageant l'exercice et une alimentation plus saine en vue d'augmenter l'espérance de vie. Enfin, M. Eke a noté que les catastrophes naturelles et les chocs extérieurs, comme les crises financières mondiales, constituaient de sérieux obstacles au développement durable dans la sous-région du Pacifique. Outre la question de l'élévation du niveau de la mer, la région était confrontée à des phénomènes climatiques plus fréquents et plus graves. L'intervenant a souligné l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour relever ces défis et, à cet égard, a mentionné les résultats du 45^e Forum des îles du Pacifique, qui s'était tenu aux Palaos du 29 au 31 juillet 2014, ainsi que les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui devait se tenir aux Samoa du 1^{er} au 4 septembre 2014.

223. Après cette première partie du débat, des questions ont été posées et des déclarations faites par les participants présents sur place, ainsi que par les participants qui suivaient la diffusion en direct sur Twitter. Les questions posées via Twitter concernaient entre autres le rôle des organismes régionaux et la dynamique sous-régionale dans le programme de développement pour l'après-2015, et la question de savoir comment combler les lacunes actuelles au niveau des infrastructures de manière éco-responsable et socialement inclusive. Les observations faites et les questions posées par les délégations

nationales avaient trait en particulier à l'importance des moyens de mise en œuvre et au cadre de responsabilisation pour le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Le Groupe a abondé dans le sens de certaines des vues préalablement exprimées en soulignant le rôle des cadres nationaux de mise en œuvre et la nécessité d'intéresser les parlements et les hauts responsables gouvernementaux. Ainsi, la Mongolie avait adopté une loi sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui avait permis de créer le Comité sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement ayant l'obligation de rendre compte au Parlement tous les deux ans, et le Conseil pour le développement durable sous la direction du Premier Ministre. Dans le même temps, le Groupe a souligné l'importance des processus de rapport et d'examen au niveau régional. La structure des objectifs et des cibles devrait être suffisamment souple pour permettre l'ajout de nouveaux objectifs après les examens réguliers (annuels). Un mécanisme mondial sur la responsabilisation serait également très important. Le Groupe a précisé que les processus mondiaux devaient prendre en compte les perspectives régionales et sous-régionales. La CESAP aurait un rôle important à jouer en assurant la cohérence entre les processus mondiaux et les processus régionaux et sous-régionaux.

224. Le représentant du Bangladesh a souligné l'importance du programme de développement pour l'après-2015 et du rôle que la région Asie-Pacifique entendait jouer dans l'élaboration du programme mondial, et de la manière qu'elle présenterait les priorités à figurer dans le document final. À cet égard, il a relevé la pertinence du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et de la Réunion d'information Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement durable et a rappelé l'une des recommandations du Forum, à savoir que la CESAP devrait mettre sur pied une plateforme pour resserrer l'engagement et le dialogue dans la durée. Il a précisé qu'il y avait lieu de bien appréhender les moyens de mise en œuvre et le cadre de responsabilisation. Le représentant du Népal a évoqué le déficit de financement et le manque de capacités pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, dont souffraient en particulier les pays montagneux les moins avancés et sans littoral comme le Népal, et a engagé la CESAP et les autres organisations internationales à aider son pays à atteindre son objectif de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2022. Le représentant du Pakistan a appelé l'attention sur le problème de déficit énergétique que rencontrait son pays, tout comme d'autres pays de la région, et sur la nécessité de prendre en compte la durabilité environnementale dans les stratégies qui visaient à résorber ce type de déficit afin d'éviter des coûts et des conséquences à long terme. Il a encore mentionné les problèmes auxquels étaient confrontés les pays montagneux sans littoral, comme l'Afghanistan, et la nécessité de tenir compte de ces pays dans les débats, pour ce qui était en particulier de la connectivité régionale. Le représentant du Viet Nam a fait part du grand intérêt que trouvait son pays dans la feuille de route régionale pour le développement durable parallèlement au programme de développement pour l'après-2015, comme recommandé par le Forum. La feuille de route devrait être centrée sur trois aspects: premièrement, placer la population au centre du développement, et prendre en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales dans les stratégies nationales; deuxièmement, renforcer la coopération régionale; et, troisièmement, assurer un financement plus solide pour le développement et faciliter l'accès des pays en développement aux nouvelles ressources financières afin de leur permettre de réaliser les objectifs de développement durable.

Segment sur le financement du développement durable

225. Dans ses remarques liminaires au second segment de la réunion-débat, M. Tobgay a rappelé les principaux messages tirés des résultats de la Réunion d'information Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement durable, qui s'était tenue à Jakarta en juin 2014. Il a souligné en particulier qu'il fallait que les responsables politiques et les organismes de surveillance des pays de la région travaillent en collaboration et en coopération avec le secteur privé pour établir des systèmes financiers solides et stables et qu'il était nécessaire de rendre les politiques fiscales plus efficaces pour la mobilisation des ressources nationales. Il a également fait mention du besoin de politiques favorisant la création d'investisseurs institutionnels nationaux, comme des fonds de pension et des sociétés de gestion d'actifs, afin de faciliter le développement des marchés de capitaux nationaux en poussant la demande de produits financiers et en injectant des liquidités. Il a terminé en notant que l'*Étude de 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* traitait notamment de la mobilisation des ressources intérieures, et en particulier des possibilités d'élargir la marge de manœuvre budgétaire.

226. M. Amunugama a déclaré que l'épargne intérieure était insuffisante dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique pour financer leurs besoins en investissement, mais que de nouvelles sources régionales de financement, notamment des pays comme la Chine, avec un niveau d'épargne excédentaire, voyaient le jour. Dans ce contexte, il a précisé que les pays devaient « s'assurer que leurs fondamentaux monétaires et budgétaires étaient sains » avant de pouvoir attirer les investisseurs. S'il était important d'offrir aux investisseurs un retour sur l'investissement intéressant, il a déclaré qu'appliquer des mesures pour soutenir la croissance économique, assurer la stabilité des taux de change et maintenir un faible rapport dette-PIB était encore plus important pour rassurer les investisseurs au sujet de la sécurité de leurs investissements.

227. M. Bambang a indiqué qu'il existait deux façons d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire: optimiser les revenus et rationaliser les dépenses. Pour ce faire, il était nécessaire d'accroître les recettes fiscales sans créer un effet dissuasif et de s'attaquer aux dépenses publiques de manière plus efficace. L'intervenant a indiqué que l'emprunt public était une possibilité en Indonésie car le rapport dette publique-PIB du pays était faible (inférieur à 25 %). Il a toutefois précisé qu'il fallait faire preuve de prudence car il y avait des risques en accroissant l'emprunt public comme en témoignait l'expérience des pays européens après la crise financière mondiale. Il a déclaré que davantage d'institutions devaient se tourner vers le financement à long terme car les banques s'intéressaient davantage aux prêts à court terme. À cet égard, il s'est félicité de la création de la Nouvelle banque de développement des États du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et de l'initiative de la Chine de mettre sur pied une banque asiatique de l'investissement infrastructurel. Il a également fait état de l'accent mis par le Groupe des Vingt (G20) sur l'investissement à long terme en faveur des infrastructures. En ce qui concernait les partenariats public-privé, il a souligné que les pays devaient préparer des « portefeuilles » de projets assortis de bonnes études de faisabilité et offrant de bons rendements pour le secteur privé. Il a ajouté que les gouvernements devaient veiller à ce que ces projets soient libres d'entraves et représentent moins de 50 % du coût; réduire les pesanteurs administratives en facilitant la délivrance de licences et de permis; et s'assurer que les responsables gouvernementaux soient favorables au recours aux partenariats public-privé pour financer les projets.

228. M. Beltran a déclaré que le principal problème que la région rencontrait pour financer le développement durable était la mobilisation de fonds investissables, auprès du secteur privé, pour les domaines prioritaires. Une façon d'y parvenir était d'encourager la mise sur pied d'institutions financières parallèles, comme des coopératives. Dans le cas des Philippines, ce type d'institution avait aidé les pauvres à se procurer des fonds et bénéficiait depuis peu de gros financements auprès des banques traditionnelles. Il a également fait mention de la proposition faite à la Réunion d'information par le Secrétaire du Département des finances de son pays d'établir un numéro d'identification fiscale international pour les flux de capitaux transfrontières. Un tel numéro non seulement aiderait les autorités fiscales à déterminer l'origine des fonds, mais offrirait également aux investisseurs une protection indépendamment des limites des juridictions nationales. Il a conclu en mentionnant deux importantes initiatives de l'ASEAN: le projet de Trading Link de l'ASEAN, qui visait à établir le lien entre la bourse des valeurs et le marché obligataire des pays de l'ASEAN, et le Forum de l'ASEAN sur la fiscalité, qui avait débattu récemment de la manière de rendre plus efficace l'impôt de consommation.

229. M. Tanzi a indiqué que la pression fiscale inférieure dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique par rapport à celle des pays développés et des pays d'autres régions, comme l'Amérique latine, pouvait s'expliquer par les différences de structure économique ou de système fiscal. Si ce premier facteur ne pouvait pas être modifié à court terme, les responsables politiques pouvaient modifier leur système fiscal pour augmenter les recettes de l'impôt. Par exemple, l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée pouvait accroître les recettes fiscales de manière considérable pour autant que pas trop de secteurs ne bénéficient d'exceptions. L'impôt sur le revenu des personnes physiques pourrait également accroître les recettes fiscales tout en réduisant les inégalités de revenu. Les droits de consommation sur des produits comme le tabac ou le pétrole pourraient permettre le recouvrement d'impôts considérables tout en contribuant positivement aux politiques qui visaient l'amélioration des domaines comme la santé ou l'environnement. L'intervenant a préconisé l'indépendance des organismes nationaux chargés du recouvrement des impôts par rapport aux autorités politiques et a recommandé d'éviter les systèmes fiscaux excessivement complexes. Et enfin, il a précisé qu'il importait que les contribuables soient convaincus de bénéficier de services appréciables de la part de leur gouvernement afin de limiter au minimum l'évasion et la fraude fiscales.

230. Une question importante soulevée durant la séance de questions-réponses après la tenue du second segment concernait les mesures à prendre pour éviter les pertes de recettes fiscales du fait de la fuite de capitaux et de l'existence de paradis fiscaux. À cet égard, M. Bambang a souligné la nécessité de recourir à la coopération internationale dans le domaine de la réglementation des prix de transfert, pour laquelle il estimait que les travaux du G20 sur l'érosion de l'assiette et les transferts de bénéfices étaient prometteurs. Il a aussi mentionné les possibilités que pouvaient offrir les fonds souverains pour financer les projets d'investissement infrastructurel dans la région, et, en l'occurrence, il a rappelé qu'il importait que les pays établissent des listes de projets d'investissement valables/intéressants.

La voie à suivre et observations finales

231. Dans sa présentation, la Secrétaire exécutive a relevé une recommandation importante émanant de ces délibérations, à savoir la nécessité d'assurer efficacement le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, afin de mieux rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. À cette fin, elle a déclaré que les pays devraient se mettre d'accord et établir des objectifs et cibles mesurables qui puissent couvrir la nature multidimensionnelle du développement durable, et établir un cadre pour la mise en œuvre de ces objectifs à l'aide de sources de financement stables. Elle a annoncé que, pour faciliter les débats dans la région sur le cadre de responsabilisation, la CESAP projetait de mener une enquête auprès de ses États membres dans le but de recueillir des informations au sujet des cadres nationaux qu'ils projetaient de mettre en place pour le développement durable, des objectifs qu'ils prévoyaient d'adopter et de l'évolution des cadres institutionnels qu'ils comptaient établir pour le suivi et la responsabilisation. En vue du débat qui allait s'engager sur le système de responsabilisation et de suivi, elle a tout d'abord suggéré qu'il soit universel; favorable à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; souple, de façon à permettre l'apprentissage, l'adaptation et la reproduction en continu; et robuste et transparent. Il devrait également tenir compte de la diversité des capacités et responsabilités des différentes parties concernées et utiliser des données, informations et analyses fiables et objectives pour produire des résultats utilisables par les responsables politiques et les autres parties intéressées. Enfin, il devrait être un instrument non seulement pour suivre les progrès accomplis, mais aussi, chose plus importante, pour orienter et appuyer la mise en œuvre des politiques de développement durable.

232. La Secrétaire exécutive a déclaré que, pour atteindre les objectifs de développement durable, il était essentiel de prendre en compte le financement du développement durable dans les budgets nationaux. À cet égard, elle a noté que le travail de la CESAP relatif à la coopération et à l'intégration régionales, mené à la demande de la Commission, porterait sur le rôle des arrangements de coopération financière régionaux existants et nouveaux dans le financement des projets infrastructurels régionaux transfrontières. Elle a souligné que la région devrait travailler de manière collective pour assurer le développement de systèmes financiers solides, stables, diversifiés et équilibrés à même de fournir le financement nécessaire pour satisfaire les besoins des populations et les aspirations de la région dans le domaine du développement durable. Elle a noté, toutefois, qu'il existait actuellement des différences considérables entre les pays en ce qui concernait le niveau et la profondeur de leurs marchés financiers et leurs capacités à relever les défis du développement durable. À cet égard, elle a précisé que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement requerraient une attention particulière. Elle a également préconisé le renforcement des mécanismes régionaux de coopération pour le développement afin que les principaux pays en développement jouent un rôle plus important dans l'assistance apportée à ces pays.

233. À propos de l'action future de la CESAP en faveur du développement durable de la région, la Secrétaire exécutive a fait mention du projet d'établir de nouveaux comités chargés de l'énergie, du financement du développement et de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle a également fait état du projet d'établir des comités d'experts à la fois sur les questions de financement et sur la science et la technologie pour aider la CESAP à cerner les contours de son travail analytique prospectif et les formes d'engagement avec les États membres. Elle a précisé que la CESAP devait viser aussi à

renforcer son appui analytique aux pays ayant des besoins particuliers pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés et pour mettre en œuvre le programme relatif au développement durable. Elle a encore indiqué que la CESAP était disposée à mettre ses programmes, projets et activités de renforcement des capacités concernant le développement durable en synergie avec les initiatives en cours aux niveaux national et sous-régional.

234. S'agissant de la proposition énoncée dans l'Étude concernant la création d'un forum fiscal Asie-Pacifique, la Secrétaire exécutive a déclaré que la CESAP allait étudier la faisabilité et les modalités opérationnelles d'un tel forum, et présenterait aux États membres les résultats de cet examen. Elle a fait observer que, en stimulant la coopération et le renforcement des capacités en faveur de systèmes fiscaux efficaces, le forum proposé contribuerait au travail de la CESAP relatif à la coopération et à l'intégration régionales, en incitant au partage des meilleures pratiques entre les pays et les sous-régions.

235. L'idée d'établir un forum fiscal Asie-Pacifique a bénéficié de l'aval de M. Bambang et de M. Tanzi qui, dans leurs observations finales, ont fait part de leurs vues sur l'importance que pourrait revêtir un tel forum en aidant les pays à renforcer leurs capacités dans des domaines comme l'administration fiscale et à coordonner leurs politiques fiscales afin d'attirer les investissements.

Point subsidiaire b)

Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

236. La Commission était saisie d'une synthèse de l'Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/70/26).

237. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait une déclaration: Arménie; Australie; Bangladesh; Bhoutan; Brunéi Darussalam; Cambodge; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Fidji; Îles Marshall; Îles Salomon; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Malaisie; Mongolie; Myanmar; Népal; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; Singapour; Sri Lanka; Thaïlande; Timor-Leste; Tonga; Tuvalu; Vanuatu; et Viet Nam.

238. La Commission a pris note des difficultés de croissance et de développement auxquelles les pays étaient confrontés en raison des chocs et incertitudes économiques dans le monde. Reconnaisant que l'ensemble de la région affichait une croissance dynamique, la Commission a fait observer que la question de l'élimination de la pauvreté était toujours d'actualité dans de nombreux pays. Dans ce contexte, elle a souligné l'importance des politiques visant à assurer une croissance inclusive. Elle a également attiré l'attention sur le risque que couraient certains pays développés, celui de tomber dans le « piège du revenu intermédiaire ».

239. La Commission a noté que la rapide croissance économique de ces dernières années s'était accompagnée d'un niveau d'inflation maîtrisable. Elle a souligné que le prix élevé et irrégulier des denrées alimentaires et des combustibles avait rendu les pays les moins avancés et les pays sans littoral moins aptes à maintenir leur croissance économique et des conditions macroéconomiques stables.

240. La Commission a mis en avant l'importance d'une gestion budgétaire saine et de la transparence budgétaire pour les rentrées fiscales. À cet égard, il importait particulièrement d'améliorer les capacités institutionnelles et la gouvernance aux niveaux national et sous-national si l'on voulait assurer l'efficacité et l'efficacités des services publics.

241. La Commission a noté que, pour plusieurs pays, les recettes non fiscales étaient importantes pour favoriser un développement plus inclusif. De plus, les réformes fiscales permettraient aux pays d'améliorer la perception des recettes. Plusieurs pays s'étaient déjà lancés dans des réformes fiscales, consistant avant tout à simplifier les taux d'imposition et à améliorer l'administration fiscale. La Commission a également fait remarquer l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour lutter contre la concurrence fiscale et mobiliser des recettes fiscales pouvant aider au développement économique.

242. La Commission a souligné le rôle de la coopération et de l'intégration régionales dans la promotion du progrès social et économique, la lutte contre les écarts de développement et l'amélioration du sort de tous les habitants de l'Asie et du Pacifique. Elle a noté que la diversité de la région devrait lui permettre de bénéficier des atouts de chacun des pays et de constituer un réseau d'activités à valeur ajoutée, ce qui lui permettrait de tirer parti de ses avantages comparatifs. La Commission a souligné que les pays ne pourraient pas parvenir au développement s'ils gardaient leurs portes fermées.

243. La Commission a noté que, si l'on voulait que la coopération régionale permette d'éliminer les écarts de développement, l'assistance des pays économiquement développés et des organismes multilatéraux de financement devait jouer un rôle de soutien accru pour aider les pays à bas revenus, fragiles et vulnérables, à surmonter leurs difficultés. À cet égard, et compte tenu des ressources financières limitées dont disposait chaque pays pour financer les projets d'infrastructure nécessaires, la Commission a relevé que la proposition de créer une banque asiatique d'investissement dans les infrastructures pouvait offrir un moyen de financement novateur et extrêmement utile, en particulier pour les pays à bas revenus. Elle s'est félicitée du rôle de la CESAP en tant que plateforme de facilitation de la coopération et de l'intégration régionales entre ses États membres.

244. La Commission a pris note de l'invitation du Gouvernement cambodgien de participer à la concertation régionale de haut niveau sur le Programme d'action d'Istanbul, prévue pour mars 2015. Cette réunion servirait à effectuer le bilan à mi-parcours des efforts des pays pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

245. À ce sujet, la Commission a relevé que les pays s'étaient résolument engagés et préparés à la mise en œuvre effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, en intégrant leurs objectifs et leurs priorités dans des plans nationaux de développement, avec pour objectif de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, en coopération avec des organismes des Nations Unies comme la CESAP.

246. La Commission a souligné la nécessité pour la communauté internationale d'aider les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique à améliorer leur capacité productive, afin d'approfondir leur intégration, aussi bien au niveau des pays que des sous-régions. À cette fin, il était essentiel de se doter d'un mécanisme de coordination institutionnelle qui soit efficace, non seulement entre pays et entre secteurs, mais également entre organisations sous-régionales, régionales et internationales, y compris du système des Nations Unies, pour associer les institutions financières et le

secteur privé et renouveler les engagements des partenaires de développement. La Commission a noté que des représentants de pays les moins avancés avaient participé à une réunion ministérielle qui s'était tenue au Bénin du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème des nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés.

247. La Commission a reconnu que la croissance forte de la région devait se traduire par davantage de création d'emplois. Une éducation de meilleure qualité, la promotion d'un secteur manufacturier dynamique et le développement d'une économie créative grâce aux progrès des TIC, tout cela pouvait fortement contribuer à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. La Commission a pris note des obstacles et possibilités liés à l'accroissement des migrations dans la région, dans le contexte d'une intégration accrue; elle a par ailleurs reconnu que la gestion des migrations dans un cadre de développement durable passait par une plus étroite coopération régionale, et s'est félicitée du rôle que jouait la CESAP en tant que principale plateforme régionale de concertation, aussi bien pour les gouvernements que pour les parties concernées par cette question.

248. La Commission a pris connaissance de plusieurs mesures de politique générale axées sur le renforcement de la connectivité interpersonnelle et la protection des droits des migrants, notamment les mesures visant à régulariser les travailleurs sans papiers, les initiatives visant à faciliter la délivrance de visas, les mesures législatives rigoureuses de lutte contre la traite des êtres humains, les programmes de bourses en faveur des étudiants étrangers et les initiatives concernant les travailleurs saisonniers. Plusieurs délégations ont souligné l'utilité des envois de fonds pour le développement, aussi bien pour les familles que pour les pays bénéficiaires, notamment comme protection contre les chocs extérieurs, tels que crises financières, conflits, catastrophes naturelles et changements environnementaux.

249. La Commission a reconnu que les inégalités entre les pays de la région risquaient d'amoinrir les avantages de la connectivité et qu'il importait, si l'on voulait réduire les écarts de développement, que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement aient accès, sur un pied d'égalité, à des ressources financières suffisantes, aux infrastructures, à la science, à la technologie et aux innovations.

250. La Commission a pris note avec préoccupation de la persistance de multiples formes d'inégalité, et dans certains cas, de leur augmentation, à l'intérieur des pays de la région, qu'il s'agisse des inégalités de revenus, de richesses et de biens, ou des inégalités d'accès aux soins de santé, à une éducation de bonne qualité, aux transports, aux ressources énergétiques et aux technologies de l'information, ces inégalités touchant de manière disproportionnée les principaux groupes de population vulnérables et victimes d'exclusion sociale.

251. La Commission a été informée des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la promotion de la santé et de l'éducation; elle a rappelé l'engagement pris par les pays pour parvenir à la couverture maladie universelle et à l'éducation de qualité, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs délégations ont noté les difficultés liées à l'augmentation du nombre de maladies non transmissibles, notamment les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les

maladies respiratoires chroniques et le diabète. Ces délégations ont également indiqué que la répartition inégale de l'aide publique au développement entre les pays de la région faisait que certains pays, en particulier les pays les moins avancés, étaient particulièrement désavantagés en ce qui concernait la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus.

252. La Commission a souligné la pertinence de la réalisation de l'égalité des sexes et de la promotion de l'autonomisation des femmes, conditions essentielles du développement durable, et noté qu'il fallait poursuivre les efforts tendant à institutionnaliser l'égalité des sexes dans tous les secteurs gouvernementaux et la prise de décisions.

253. La Commission a reconnu le rôle clef de la protection sociale et des politiques inclusives, notamment des programmes du marché du travail, des pensions pour les personnes âgées et de l'accès aux services sociaux de base, pour que les populations vulnérables, en particulier les personnes âgées, les personnes handicapées, les veuves, les orphelins et les vétérans, bénéficient des avantages liés à la connectivité.

254. La Commission a reconnu le rôle de la connectivité régionale dans l'intégration économique régionale et le développement inclusif et durable. Elle a également reconnu la nécessité de renforcer la coopération régionale pour améliorer le commerce, les transports, les réseaux des TIC et les réseaux énergétiques, ainsi que la connectivité interpersonnelle, tout particulièrement pour les pays ayant des besoins particuliers afin qu'ils puissent s'intégrer dans l'économie mondiale et régionale.

255. La Commission a relevé la contribution importante du secrétariat à la promotion de la connectivité régionale grâce à ses activités dans le domaine des transports, en particulier dans le cadre des programmes de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, et est convenue de poursuivre la coopération avec le secrétariat pour faciliter le développement des infrastructures régionales de transport et l'émergence des transports interrégionaux et en transit.

256. La Commission a salué la signature de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, qui venait compléter utilement les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, contribuait à la prospérité économique et accroissait la durabilité environnementale future des transports. Elle a fait observer que les accords intergouvernementaux sur la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs avaient jeté les bases d'une coopération en matière de connectivité régionale et que, globalement, les activités de transport correspondantes avaient stimulé le développement des infrastructures dans la région.

257. À cet égard, la Commission a été informée des initiatives et projets que les États membres mettaient en œuvre pour instaurer une connectivité régionale avec les pays voisins et pour moderniser et développer la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique sur leurs territoires. Le Gouvernement cambodgien a souligné l'importance des investissements dans les liaisons infrastructurelles vers la Chine, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, tandis que les Gouvernements bangladais et indien ont informé la Commission des projets visant à améliorer la connectivité entre les deux pays, ainsi qu'avec le Bhoutan et le Népal. Parallèlement, la Commission a pris note des investissements approuvés par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao pour mettre en place des liaisons routières et ferroviaires permettant de relier les pays aux réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Elle a

également pris note de la construction, par le passé, de ponts de l'amitié destinés à faciliter les mouvements transfrontières entre la République démocratique populaire lao et la Thaïlande et de l'actuelle construction d'un pont de même type destiné à relier le pays au Myanmar. La Commission a également noté que le Gouvernement thaïlandais avait alloué des financements importants à la rénovation de son réseau ferroviaire en vue de le relier aux réseaux des pays voisins dans le cadre du Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN et que, entre 2011 et 2014, le Gouvernement philippin avait doublé son budget de financement des projets de développement des infrastructures, notamment en vue de la rénovation, de la réparation et de la construction de plus 12 000 km de routes. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait lancé des projets pour la construction de plusieurs tronçons manquants sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et pour l'expansion de ce même réseau sur son territoire.

258. La Commission a noté par ailleurs qu'un certain nombre de projets de développement des infrastructures de transport mis en œuvre par les gouvernements de la région s'inscrivaient dans le cadre plus large de la création de couloirs sous-régionaux de transport et/ou de transit, tels que le couloir entre la Chine occidentale et l'Europe occidentale, le projet de couloir économique Est-Ouest et le projet de couloir économique Sud de la sous-région Bassin du Mékong, l'autoroute trilatérale Inde-Myanmar-Thaïlande et l'initiative eurasiennne.

259. La Commission a noté que, malgré les progrès réalisés dans l'amélioration de la connectivité institutionnelle, la facilitation des transports transfrontières demeurait un défi pour la région. Elle a souligné l'importance du renforcement des partenariats entre les pays afin d'éliminer ou de réduire les obstacles non physiques pour renforcer la connectivité des transports dans la région, en vue d'améliorer les liaisons régionales de transport en augmentant le trafic routier et ferroviaire transfrontière.

260. La Commission a également relevé les efforts de certains États membres pour élaborer des plans stratégiques à long terme axés sur des mesures de facilitation des transports, qui passent notamment par l'élimination des obstacles au transit et l'amélioration de l'efficacité des douanes.

261. La Commission a souligné l'importance de poursuivre l'élaboration de cadres juridiques complets concernant la facilitation des transports, y compris d'instruments juridiques internationaux aux niveaux bilatéral et multilatéral visant à accroître l'efficacité des opérations de transport. À cet égard, la Commission a invité le secrétariat à offrir son assistance à d'autres sous-régions pour la tenue de négociations sur un instrument juridique régissant le transport routier en transit, et concernant la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie.

262. La Commission a noté que le coût des transports en transit demeurait élevé pour les pays en développement sans littoral, du fait de leur emplacement géographique qui les empêchait d'exploiter les débouchés qu'offrirait l'accès aux marchés régionaux et mondiaux. Elle a en outre noté que les pays en développement sans littoral et de transit se heurtaient à des difficultés d'ordre institutionnel en matière de facilitation des transports en transit.

263. La Commission a relevé l'engagement résolu des pays en développement sans littoral d'Asie et du Pacifique à mettre concrètement en œuvre le Programme d'action d'Almaty, ainsi que leur souhait que tous les pays membres participent et contribuent activement à la préparation et à l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui devait se tenir à Vienne du 3 au 5 novembre 2014. Elle a par ailleurs souligné qu'il fallait adopter, pour la prochaine décennie, un nouveau cadre commun de développement, plus global et avec une orientation pratique.

264. La Commission a été informée des coûts élevés des transports dans les petits États insulaires en développement du Pacifique et de leurs infrastructures et services de transport limités, du fait de leur petite taille, de leur éloignement, de leur isolement géographique et de la rareté de leurs ressources, ce qui entravait le développement de la connectivité et de leur économie.

265. À cet égard, la Commission a pris note du soutien exprimé pour son projet de résolution³ relatif à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique et pour l'inclusion du trafic maritime interinsulaire dans le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, Phase II (2012-2016).

266. La Commission a été informée des efforts faits par certains États membres pour améliorer le trafic maritime interinsulaire dans l'intérêt de l'intégration régionale.

267. La Commission a relevé que Singapour et la Thaïlande étaient disposées à apporter une assistance aux petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment par le partage de connaissances et de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique.

268. La Commission a pris note des efforts des pays pour accroître l'efficacité opérationnelle, réduire la consommation d'énergie et améliorer la durabilité et l'inclusivité de la connectivité des transports dans la région. À ce propos, elle a aussi fait observer la nécessité d'accroître le rythme des réformes, de renforcer les institutions et de tenir compte des effets éventuels des catastrophes dans la planification du développement afin de promouvoir la résilience de la connectivité régionale et une répartition plus rationnelle de ses avantages.

269. La Commission a pris note de la demande des États membres de renforcer la coopération technique dans le domaine du développement durable et inclusif des transports et de collaborer avec les États membres pour l'obtention de résultats durables en matière de transports.

270. La Commission a reconnu que la question de la connectivité concernait de nombreux acteurs et exigeait davantage de coopération régionale ainsi que la participation d'autres groupements régionaux et sous-régionaux, comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'ASEAN, l'Organisation de coopération économique (OCE), la Commission économique pour l'Europe, l'Union économique eurasienne, la sous-région Bassin du Mékong, l'Initiative du Grand-Tumen, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), la Zone de libre-échange sud-asiatique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Conférence des Nations Unies sur le

³ Une fois adopté, ce projet est devenu la résolution 70/7 de la Commission.

commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

271. La Commission a noté que pour que la connectivité régionale devienne réalité, il fallait mobiliser des ressources financières importantes et associer étroitement le secteur privé au développement des infrastructures, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. À ce titre, il était essentiel de créer un environnement favorable aux investissements privés, et la CESAP avait un rôle à jouer dans la coordination et la promotion de débats sur de tels partenariats, en étroite collaboration avec l'APEC, l'ASEAN et le G20.

272. La Commission a pris note de l'invitation adressée par le Gouvernement turkmène aux autres membres et membres associés pour qu'ils participent à la Conférence internationale de haut niveau sur le rôle des transports et des couloirs de transit dans la coopération internationale, la stabilité et le développement durable, qui allait se tenir au Turkménistan les 3 et 4 septembre 2014.

273. La Commission a noté que le commerce et l'investissement internationaux avaient été des moteurs importants de la croissance économique et de la connectivité dans la région. À ce propos, la Commission a été informée des politiques et initiatives mises en œuvre par plusieurs pays de la région pour renforcer le secteur privé, les infrastructures commerciales, la croissance des exportations, le climat d'investissement et autres mesures visant à attirer les investissements étrangers directs.

274. Toutefois, la Commission a également noté que la croissance du commerce intrarégional accusait un certain retard. La Commission a donc appelé à un renforcement de la connectivité institutionnelle au moyen de la coopération régionale afin de promouvoir le commerce et l'investissement et réduire les obstacles – aux frontières et à l'intérieur des frontières – au commerce et aux investissements intrarégionaux, en mettant l'accent sur la facilitation du commerce.

275. La Commission a fait remarquer que les initiatives de libéralisation du commerce en place actuellement dans la région, comme le Partenariat transpacifique, le Partenariat économique régional global, la Communauté économique ASEAN, la zone de libre-échange de l'Asie-Pacifique, l'Union économique eurasiennne et les accords commerciaux bilatéraux, donneraient un nouvel élan au commerce intrarégional et au développement économique dans la région. Une délégation a indiqué que les débats sur l'élargissement du marché dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique et les préparatifs de l'adoption d'un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier contribueraient à réduire les obstacles au commerce dans la région.

276. La Commission a reconnu que les avantages de la libéralisation du commerce n'apparaîtraient pas automatiquement et qu'il était nécessaire d'apporter une assistance aux pays en développement pour leur permettre de participer efficacement aux chaînes mondiales de valeur.

277. La Commission a noté que le développement régional tiré par les exportations était menacé par la montée du protectionnisme, les crises économiques et la fréquence des catastrophes, sources de perturbations sur les chaînes mondiales de valeur. La Commission a également relevé les menaces que faisait peser sur le commerce multilatéral l'utilisation des

sanctions commerciales à des fins politiques. À ce propos, la Commission a évoqué la nécessité de diversifier les marchés d'exportation et la coopération entre les pays pour créer de nouveaux marchés et faciliter les échanges.

278. La Commission a été informée que l'Inde cherchait activement à réinvestir dans l'agriculture afin de catalyser une nouvelle révolution verte portée par la technologie, en augmentant la productivité à des fins de sécurité alimentaire. À ce sujet, la délégation indienne a estimé que les régimes mondiaux devaient en principe se préoccuper des besoins et préoccupations des pays en développement en matière de sécurité alimentaire.

279. La Commission a reconnu qu'il fallait ouvrir de nouvelles filières d'investissement et appuyer le secteur privé pour le développement des infrastructures.

280. La Commission a souligné l'importance de la technologie et du financement, notamment du financement en faveur du secteur privé, dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. En particulier, la Commission est convenue que les pays les moins avancés devaient bénéficier d'un accès plus large aux marchés internationaux pour leurs produits et de transfert de technologie pour faciliter leur transformation structurelle.

281. La Commission a exprimé son soutien total en faveur de la réalisation du développement durable dans la région, et a pris connaissance de plusieurs exemples nationaux dans ce domaine; elle a également souligné la nécessité persistante de mesures de politique générale permettant non seulement de promouvoir la croissance économique mais aussi de réduire la pauvreté et de s'attaquer aux questions sociales, économiques et environnementales urgentes.

282. La Commission, ayant reconnu que le changement climatique était un obstacle majeur qui compromettait les efforts des États membres sur la voie du développement durable et avait des effets particulièrement néfastes sur les îles basses et sur les moyens de subsistance des populations, y compris dans les pays en développement sans littoral, a prié les partenaires de développement de s'attaquer à ces questions.

283. La Commission a évoqué les difficultés particulières auxquelles les petits États insulaires étaient confrontés en matière de développement durable, notamment en raison de leur petite taille, de leur éloignement des principaux marchés et centres de population, de leurs ressources limitées et de la dégradation environnementale, des changements climatiques et de la montée du niveau des océans, de l'urbanisation, de leur base d'exportation étroite, de leur exposition aux défis environnementaux mondiaux et aux chocs économiques externes, et de leur infrastructures, transports et services de communication limités. La Commission a également noté les problèmes de durabilité des pays montagneux, en particulier à cause des changements climatiques, et a appelé la région à faire davantage pour y remédier.

284. La Commission a noté l'importance de l'engagement politique, du leadership et de la responsabilisation à tous les niveaux, en particulier au niveau national, pour réaliser le programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi les parlements devaient exercer un rôle de supervision dans la mise en œuvre de ce programme de développement au niveau national.

285. La Commission a été informée que les petits États insulaires en développement étaient favorables à ce que la question des océans fasse l'objet d'un objectif de développement durable distinct dans les débats mondiaux sur le programme de développement pour l'après-2015. Une délégation a proposé d'établir des objectifs clairs quant aux principales priorités environnementales dans le domaine de l'agriculture, des océans et des écosystèmes.

286. La Commission a été informée des initiatives nationales de promotion de la durabilité environnementale dans les États membres, y compris les objectifs liés aux changements climatiques. Le Kazakhstan a informé la Commission que, dans le cadre de ses efforts pour améliorer sa performance environnementale, il organisait l'EXPO-2017 à Astana, sur le thème de « L'énergie de l'avenir ». La Commission a en outre été informée de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui visait à promouvoir les partenariats public-privé entre l'Europe et la région Asie-Pacifique.

287. La Commission a été informée des diverses initiatives prises pour gérer efficacement les ressources naturelles. Il s'agissait notamment de respecter les exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives en vue d'assurer la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, et de mettre en place des politiques respectueuses de l'environnement, socialement inclusives et axées sur la résilience aux changements climatiques afin de gérer au mieux les ressources naturelles.

288. La Commission s'est félicitée des initiatives prises par le secrétariat dans le domaine du développement durable, notamment le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et du rôle du secrétariat en tant que plateforme régionale de connaissances. À ce sujet, la Commission a fait part de son intention d'élargir ses domaines de coopération sur les questions de développement durable en instaurant une coopération globale et efficace et en améliorant l'échange d'informations, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, notamment entre les villes.

289. La Commission a souligné la nécessité d'intensifier la coopération sous diverses formes – Nord-Sud, triangulaire et Sud-Sud – et de ne plus s'en tenir aux seules expressions de solidarité, mais de se tourner vers des mesures pragmatiques et concrètes pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il a été rappelé à la Commission que les moyens de mise en œuvre étaient importants; ces moyens pouvaient être des ressources financières supplémentaires, des technologies appropriées et la capacité de les utiliser, particulièrement dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

290. La Commission a été informée des progrès réalisés dans la création d'administrations locales et sous-nationales et de mécanismes de pré-décentralisation visant à améliorer les capacités administratives et institutionnelles, pour un gain d'efficacité et d'efficience des services publics. Les initiatives au niveau national consistaient notamment à intégrer des programmes de développement locaux afin de: créer des emplois, fournir des services publics, améliorer les moyens de subsistance, développer des « villes intelligentes » dans le cadre du développement urbain durable, et améliorer la résilience au niveau local.

291. La Commission a noté que persistaient des difficultés considérables quant au développement des énergies renouvelables et durables et de la connectivité énergétique, ce qui empêchait les pays d'atteindre leurs objectifs de développement, notamment en ce qui concernait le programme de développement pour l'après-2015. Elle a aussi noté l'importance de l'initiative Énergie durable pour tous et des investissements dans les énergies renouvelables.

292. La Commission a noté qu'il importait de promouvoir la connectivité énergétique, par la mise en place de gazoducs et d'infrastructures de transmission transfrontières, et a exprimé son soutien au concept de Route asiatique de l'énergie, qui viserait à créer un réseau et un marché électriques régionaux intégrés. La Commission a salué l'organisation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui se tiendrait aux Tonga en 2018.

293. La Commission a reconnu l'importance de disposer de statistiques à jour dans une optique de responsabilisation et de transparence, et, partant, la nécessité d'améliorer les capacités nationales dans le domaine des statistiques. La Commission a noté que le principe consistant à « faire en sorte de n'oublier personne » ne se traduirait jamais dans les faits si l'on ne renforçait pas les capacités de production de statistiques économiques, sociales et environnementales dûment ventilées. Dans ce domaine, la Commission a reconnu que les pays les moins avancés avaient des capacités largement insuffisantes et que les organisations internationales devaient continuer à offrir aux pays ayant des besoins particuliers une assistance en matière de développement des capacités statistiques.

294. La Commission a souligné le rôle vital des statistiques dans le développement économique, social et environnemental et leur importance pour le suivi et la responsabilisation dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

295. À cet égard, la Commission a exprimé son appui aux objectifs stratégiques du Comité de statistique consistant à renforcer les capacités des pays à produire un éventail de statistiques fondamentales dans les domaines économique, social, démographique et environnemental. Notant que la toute première Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique se tiendrait en novembre 2014, elle a souligné que la question de l'enregistrement des faits d'état civil était fondamentalement liée à un ensemble de droits, qu'il fallait absolument protéger pour la prospérité des populations de la région.

296. La Commission a reconnu que la connectivité dans le domaine des TIC était en soi un moteur de la croissance économique, ainsi qu'une précieuse source d'innovation dans tous les secteurs économiques. Aujourd'hui et à l'avenir, l'économie créative serait source de création d'emplois et de valeur grâce à l'utilisation de technologies pour exploiter les nouvelles idées. Dans ce domaine, la Commission a pris note des conclusions du secrétariat, selon lesquelles une augmentation de 10 % du taux de pénétration de large bande correspondait à une hausse de 1,34 point du PIB par habitant. Cela signifierait que l'écart entre les taux de pénétration Internet, surtout chez les jeunes, pouvait entraîner la persistance des disparités de développement économique. Dans ce cadre, la Commission a hautement apprécié les efforts du secrétariat pour mettre en œuvre, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications, l'initiative de l'« Autoroute asiatique de l'information » dont l'objet était de généraliser l'accès à l'Internet à large bande à un coût abordable dans toute la région. La Commission a reconnu également le rôle important que pouvait jouer

l'administration en ligne dans la promotion de l'autonomisation, de l'équité et de l'efficacité dans la région, mais aussi dans l'amélioration de la fourniture des services et de l'exécution des programmes.

297. La Commission a également reconnu que la réduction des risques de catastrophe était une priorité importante pour la région Asie-Pacifique et qu'il était essentiel d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans et politiques de développement pour renforcer la résilience dans l'ensemble des secteurs.

298. La Commission a souligné que les changements climatiques et l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles étaient des difficultés majeures pour la région et qu'il était urgent de se mobiliser collectivement pour lutter contre la vulnérabilité et limiter l'incidence des risques climatiques, qui entravait les efforts de développement et menaçait le progrès économique et social.

299. La Commission a noté que les petits États insulaires en développement étaient particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et menacés par toute une série de conséquences des changements climatiques. L'impact de ces changements et l'augmentation potentielle du niveau des océans étaient des problèmes très préoccupants pour les îles basses. C'était pour cela que les initiatives d'adaptation aux changements climatiques et l'appui extérieur resteraient essentiels pour aider les petits États insulaires en développement à trouver des solutions aux problèmes liés à la durabilité des moyens de subsistance et au développement des petites communautés insulaires.

300. La Commission a souligné l'importance de la coopération régionale pour améliorer l'alerte rapide, la préparation et les interventions en cas de catastrophe et pour se doter d'un ensemble de données statistiques de base sur les catastrophes, venant appuyer les efforts régionaux destinés à améliorer la résilience face aux risques de catastrophe et l'atténuation de ces risques. Le partage des ressources et l'appui au renforcement des capacités d'application des techniques spatiales pour la gestion des risques de catastrophes dans le cadre des mécanismes régionaux de coopération soutenus par la CESAP, y compris le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte relatif aux sécheresses, constituaient de bons exemples de l'appui que la coopération régionale pouvait apporter aux États membres en développement.

301. La Commission a remercié le secrétariat pour la promotion de l'utilisation des technologies spatiales au service de la réduction des risques de catastrophes, en particulier pour la surveillance des sécheresses et l'alerte rapide, à travers le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et son réseau. La Commission a réaffirmé son soutien au secrétariat dans le domaine du renforcement des capacités et de l'utilisation de technologies spatiales innovantes pour la réduction des risques de catastrophes.

Point 9 de l'ordre du jour

Thème de la soixante-dixième session de la Commission: « La connectivité régionale pour une prospérité partagée »

302. La Commission était saisie du résumé de l'étude thématique de sa soixante-dixième session: la connectivité régionale pour une prospérité partagée (E/ESCAP/70/27).

303. La Table ronde ministérielle sur la connectivité régionale pour une prospérité partagée a traité de différents aspects de la connectivité, dans la perspective de divers secteurs – transports, TIC et énergie –, et des gains d'efficacité obtenus grâce à la collaboration mise en place. Elle s'est également intéressée à la nature multidimensionnelle de toute connectivité performante où l'infrastructure était assortie de cadres institutionnels robustes et de réseaux de connaissances solides et où les investissements nationaux étaient bénéfiques pour le public au niveau régional.

304. Les participants ont fait part de leur point de vue sur la manière dont les responsables politiques, les organisations, les institutions et la société civile pourraient travailler de concert pour mettre en place des systèmes de connectivité en se fondant sur leurs propres expériences aux niveaux national et régional.

305. Les participants étaient les suivants:

a) M. Louis Casambre, Sous-Secrétaire du Département de la science et de la technologie et Directeur exécutif du Bureau des technologies de l'information et de la communication (Philippines);

b) M. Zin Yaw, Vice-Ministre des transports (Myanmar);

c) M. Conelly Sandakabatu, Ministre de la planification du développement et de la coordination de l'aide (Îles Salomon);

d) M. Ly Thuch, Ministre d'État, Président du Comité national pour la CESAP et Vice-Président du Comité national pour la gestion des catastrophes (Cambodge);

e) M. Bektas Mukhamedzhanov, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources en eau (Kazakhstan) et Président du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;

f) M. Wencai Zhang, Vice-Président (Opérations 1), Banque asiatique de développement.

306. La Secrétaire exécutive a assuré le rôle de modérateur durant la Table ronde. En présentant l'étude thématique, elle a déclaré que la connectivité régionale constituait un impératif prioritaire et que l'Asie et le Pacifique y étaient traditionnellement favorables. Elle a relevé que la réussite des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique en était le témoignage, et a ajouté que les États membres se tournaient vers la plateforme intergouvernementale de la CESAP pour réfléchir plus avant sur la manière de favoriser le développement de la connectivité.

307. La Secrétaire exécutive a déclaré que le dynamisme et la réussite de la région reposaient sur sa capacité à porter le regard au-delà des juridictions nationales, et à nouer des relations avec les marchés potentiels plus larges pour le partage des ressources, l'expansion des activités commerciales et la durabilité; il existait dans la région de bons exemples où l'on avait fait fi des différences géographiques et politiques pour faciliter le mouvement transfrontière de marchandises, de services et de personnes. En complément de ces actions, il conviendrait d'encourager l'établissement de plans directeurs, d'accords juridiques et de protocoles ainsi que de travailler main dans la main avec les gouvernements, les institutions multilatérales et les plateformes sous-régionales.

308. La Secrétaire exécutive a indiqué que l'étude recommandait l'établissement de nouveaux couloirs et plaques tournantes, suivant un modèle intégré de connectivité régionale qui tienne compte des problèmes communs: la pression démographique croissante; la nécessité de tirer plus efficacement parti des avantages comparatifs; la promotion de la durabilité des connexions; l'exploitation des innovations dans le domaine des TIC pour rendre plus efficace la connectivité à travers les continents et les océans; et l'élimination des entraves « dressées après la frontière » qui engendraient des coûts économiques dépassant de loin les obstacles tarifaires. Tout semblait indiquer que la facilitation du commerce, grâce à des procédures douanières et portuaires plus efficaces, pourrait faire progresser le commerce régional de 250 milliards de dollars, tout en réduisant les coûts et le temps nécessaires. Il fallait veiller à ce que les pays de la région bénéficient de la connectivité de manière plus égale, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits pays insulaires en développement, et tenir compte des contextes spatiaux particuliers dans lesquels ils se trouvaient. Il fallait également bien coordonner la connectivité nationale avec les réseaux régionaux, qui exploitaient l'interdépendance et les synergies de cinq éléments spécifiques: les réseaux commerciaux et les réseaux de transport; les réseaux TIC; les réseaux énergétiques; les réseaux interpersonnels; et la promotion des économies fondées sur la connaissance.

309. La Secrétaire exécutive a informé que la CESAP recommandait une série de mécanismes pour faire progresser le programme de connectivité au niveau régional, qui allaient d'accords intergouvernementaux en bonne et due forme et de conventions internationales à des engagements pris volontairement par les gouvernements nationaux; toutefois, la réussite serait tributaire du solide engagement pris et du consensus établi par les États membres, et de l'acceptation et de l'engagement des blocs régionaux, tels que l'ASEAN, l'ASACR et la Coopération économique régionale pour l'Asie centrale, pour étayer les cadres généraux établis pour la connectivité régionale. La Secrétaire exécutive a encore indiqué que, pour assurer la connectivité, les États membres devaient tirer parti de l'épargne et des réserves de l'Asie – les solutions régionales comprenaient les propositions d'établir une banque asiatique de l'investissement infrastructurel et la Nouvelle banque de développement, encore appelée Banque de développement des BRICS, en plus des efforts des banques de développement multilatéral pour étoffer davantage leur capital afin d'offrir différentes possibilités de financement à long terme aux fins de la connectivité régionale pour une prospérité partagée.

310. M. Zin Yaw a énuméré les priorités actuelles et les projets infrastructurels prévus au Myanmar qui contribuaient à la connectivité régionale, à savoir la Zone économique spéciale de Thilawa, qui comprenait deux terminaux actuellement en service et trois autres à construire sous peu; la Zone économique spéciale de Kyauk Phyu, qui comprenait un port en eau profonde et un terminal méthanier en exploitation, d'autres types de terminal devant être construits; la Zone économique spéciale de Dawei, qui comportait un port en eau profonde, un chantier naval, une centrale électrique, des aciéries et un complexe pétrochimique; la modernisation de l'aéroport international de Yangon pour qu'il puisse accueillir 3 millions de passagers par an; la modernisation de l'aéroport international de Mandalay pour qu'il puisse accueillir 2 millions de passagers par an d'ici à 2023; la construction de l'aéroport international de Hanthawaddy qui constituerait un nouveau point d'accès au Myanmar et une plaque tournante régionale; et la modernisation de la ligne de chemin de fer reliant Yangon à Mandalay. Pour l'étude et la mise en œuvre de ces projets de travaux ferroviaires et de liaison

entre Mandalay et le port intérieur, le Gouvernement du Myanmar avait organisé une série de consultations avec les parties intéressées et des audiences publiques qui avaient réuni l'ensemble des ministères concernés, des experts, le secteur privé et le public. Cette démarche avait contribué à instaurer une coopération et une coordination efficaces.

311. M. Casambre s'est félicité des vastes possibilités de développer les réseaux terrestres de fibres optiques le long des infrastructures en place des secteurs des transports et de l'énergie, comme les routes, les voies ferrées et les réseaux de transport d'électricité, comme le recommandait l'étude thématique. À cet égard, il a précisé que l'autoroute de l'information Asie-Pacifique devrait offrir la possibilité de réduire le coût de la pose des infrastructures TIC à l'avenir, et de maximiser les retours sur investissement dans le cas des infrastructures TIC existantes, tout en abaissant le coût global de l'Internet haut débit dans la région. Il a fait part d'informations concernant les bonnes pratiques suivies aux Philippines en ce qui concernait la cohabitation des infrastructures mises en place pour les TIC et pour les transports, dont l'utilisation des infrastructures de transport elles-mêmes pour accélérer la mise en place des réseaux TIC, qu'il a illustrée en citant l'exemple du réseau du métro de Manille qui hébergeait les câbles TIC. Il a précisé que dans le cas de trafic transfrontière, cette démarche offrirait d'importants avantages pour les gouvernements et le secteur privé, dont une hausse des revenus et davantage de possibilités de financement. Il a également communiqué des informations sur les solutions techniques existantes pour résorber la fracture numérique entre zone rurale et zone urbaine dans les pays défavorisés de par leur géographie. Ainsi, aux Philippines, l'utilisation des espaces blancs du spectre de télévision avait permis d'étendre le haut débit et les services Internet aux zones rurales, et ainsi de connecter les écoles, les hôpitaux et les antennes locales des administrations publiques et de sauver des vies à la suite du typhon Haiyan. M. Casambre a demandé que le secrétariat de la CESAP continue de mener l'initiative de l'autoroute de l'information Asie-Pacifique, et notamment son action pour établir des principes et des normes communs en vue d'améliorer les infrastructures TIC à travers la région. À cet égard, il a souligné l'importance des partenariats et de la collaboration pour le financement, l'exploitation et l'entretien des réseaux terrestres panasiatiques, en particulier pour les liaisons transfrontières.

312. M. Ly Thuch a présenté brièvement les progrès économiques enregistrés récemment au Cambodge et déclaré que la région de la CESAP pourrait tirer des enseignements de l'expérience acquise dans le cadre de l'ASEAN, dont les objectifs primordiaux étaient d'améliorer les liens et d'éliminer les obstacles entre les États membres, ainsi que de promouvoir la coopération intrarégionale et d'améliorer les relations avec les partenaires extérieurs. Le rééquilibrage du paysage économique mondial avait rendu le renforcement de la connectivité et de la coopération entre les pays membres de l'ASEAN plus important que jamais. Le commerce au sein de l'ASEAN avait progressé de façon remarquable, rendant ainsi la région moins tributaire des échanges avec les autres régions et plus résiliente. En conséquence, on avait veillé tout particulièrement à éliminer les obstacles au commerce entre les pays membres. L'ASEAN avait négocié un certain nombre d'accords de libre-échange ainsi que de cadres qui dépassaient la portée des accords de libre-échange en vue de faciliter l'intégration économique. Le pays accordait également la priorité au renforcement des infrastructures aussi bien « lourdes » que « légères ». Des progrès avaient été accomplis avec la remise en état et la modernisation du réseau ferroviaire, ainsi que la réforme de la réglementation applicable aux opérations transfrontières et le renforcement des capacités. Il a souligné que le Cambodge était attaché à la réalisation de

la Communauté économique ASEAN d'ici à 2015. Le pays visait à dépasser ce cadre et à faire partie d'une communauté économique prônant le libre-échange qui recouvrirait l'ensemble de l'Asie de l'Est. Cela aiderait à réduire les écarts de développement au sein de la région, s'agissant en particulier des petits pays.

313. M. Sandakabatu a déclaré que la connectivité régionale était essentielle pour les pays insulaires en développement du Pacifique en raison des problèmes particuliers causés par l'éloignement et les grandes distances, à la fois entre les îles et avec les autres pays de la région. En faisant part de l'expérience des Îles Salomon, il a noté que les TIC offraient de nouvelles possibilités pour résoudre ces problèmes dans la région. Il a rappelé que, dans le domaine de l'éducation, les Îles Salomon étaient l'un des 12 pays insulaires du Pacifique à financer l'Université du Pacifique Sud, établie aux Fidji, qui offrait des programmes de téléenseignement et contribuait à la création et au partage de connaissances dans la région. Il a également appelé l'attention sur l'incidence des TIC qui permettaient un plus grand accès aux services financiers dans les endroits éloignés grâce aux opérations bancaires par téléphone ou par Internet. Il a précisé que l'établissement de réseaux TIC et la pose de câbles en fibres optiques avaient déjà entraîné une augmentation des mouvements de personnes et de marchandises entre les îles, ce qui compensait l'éloignement, facilitait les échanges culturels et stimulait la croissance régionale et le développement socioéconomique. Il a ajouté que les États insulaires en développement du Pacifique devraient faire fond sur les progrès déjà accomplis jusque-là et il a engagé les pays à entreprendre des projets infrastructurels destinés à améliorer la connectivité dans la région.

314. M. Mukhamedzhanov a présenté globalement les efforts engagés récemment et les progrès accomplis dans le développement des infrastructures de transport au Kazakhstan dans le but de renforcer la connectivité aussi bien à l'intérieur du pays qu'avec les pays limitrophes, et fait part de l'intention du Kazakhstan d'entreprendre une série de mesures pour devenir une grande plateforme logistique en Asie centrale afin de faciliter les échanges entre la Chine et l'Europe. Il a précisé que le fait que le Kazakhstan était membre de l'union douanière établie avec le Bélarus et la Fédération de Russie pourrait rendre plus efficace le transport de marchandises entre la Chine et l'Europe à travers le Kazakhstan et la Fédération de Russie et en réduire le coût. Il a décrit les aspects écologiques du développement des infrastructures de transport, qu'il conviendrait de prendre en compte afin d'en éliminer ou minimiser les effets potentiellement dommageables pour l'environnement et les voies de migration des animaux. Il a fait mention de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne, à laquelle le Kazakhstan était partie, comme exemple d'action engagée pour résoudre les problèmes de protection environnementale en rapport avec le développement des infrastructures matérielles nécessaires pour assurer la connectivité.

315. M. Zhang a traité des problèmes et des possibilités qui se présentaient pour la mise en œuvre des programmes régionaux, en particulier ceux qui concernaient la connectivité régionale. Il a souligné qu'une solide volonté politique et une confiance mutuelle étaient importantes pour réaliser l'intégration régionale. Elles devraient permettre de progresser dans l'élaboration du programme de connectivité régionale qui était nécessaire pour soutenir la croissance du commerce intrarégional. De nouvelles possibilités devraient aussi découler de la transformation des couloirs de transport en couloirs économiques où la population pourrait véritablement bénéficier du réseau infrastructurel mis en place; ces avantages se

matérialiseraient sous la forme de la création d'emplois, de l'expansion du commerce et de l'amélioration de l'accès aux services. Entre autres défis, il a mentionné la nécessité d'intensifier les communications entre les pays de la région. Faire fond sur les plateformes institutionnelles en place, comme la CESAP ou encore l'APEC, l'ASEAN, la sous-région Bassin du Mékong et l'ASCAR, devrait ainsi aider à resserrer le dialogue. Pour la mise en œuvre de programmes régionaux, le financement resterait un problème majeur étant donné l'immensité des besoins infrastructurels de la région et les budgets publics limités. Il y aurait donc lieu de mobiliser davantage de ressources auprès du secteur privé, notamment au moyen de mécanismes de partenariat public-privé, ainsi qu'auprès de nouvelles banques de développement, comme la banque asiatique de l'investissement infrastructurel qu'il était envisagé de créer. Outre les ressources financières, d'autres éléments seraient aussi nécessaires pour assurer la connectivité régionale pour une prospérité partagée, comme le renforcement des capacités, l'amélioration du climat d'investissement et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires.

316. Le représentant du Timor-Leste a souligné la nécessité d'obtenir l'assistance de la Banque asiatique de développement pour élaborer des plans intégrés régionaux qui permettraient de réduire les inégalités et d'aider les petits pays.

317. Le représentant de la Chine a souligné la contribution essentielle des réseaux de transport, comme la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs, à la connectivité régionale, de même que l'importance primordiale d'un solide consensus politique en faveur du renforcement de la connectivité. Il a indiqué que quatre éléments fondamentaux étaient nécessaires pour renforcer la connectivité régionale: une ouverture d'esprit pour faciliter la libre circulation des marchandises et des services; des avantages mutuels pour partager la prospérité; l'exhaustivité pour inclure toutes les questions pertinentes; et l'interaction à divers niveaux pour assurer la participation des gouvernements, du secteur privé et du monde universitaire. La Chine avait déployé des efforts concertés pour développer les infrastructures de transport: elle avait ainsi entrepris récemment le développement de la ceinture économique de la Route de la soie terrestre et de la Route de la soie maritime, et la mise en place d'une banque asiatique de l'investissement infrastructurel. Cette banque devrait permettre d'aider à combler le manque énorme d'investissement infrastructurel dans la région et de compléter l'action des banques de développement existantes. Un mémorandum d'accord-cadre intergouvernemental sur la création de la banque devrait être signé à l'automne de 2014, et les membres et les membres associés de la CESAP étaient invités à signer également cet instrument.

318. Le représentant du Bangladesh a relevé l'importance et la priorité à accorder à la connectivité énergétique dans son pays, ainsi qu'à la connectivité interpersonnelle dans la région en favorisant une plus grande liberté de mouvement des personnes à travers les frontières grâce à des politiques plus souples en matière de visa sur la base de consensus politiques entre les pays. Il s'est également étendu sur la nécessité croissante de trouver des financements pour le développement infrastructurel et social et sur la manière dont la « Banque de développement des BRICS » et la banque asiatique de l'investissement infrastructurel pourraient contribuer positivement au changement du paysage actuel du financement du développement.

319. Le représentant de la République islamique d'Iran a indiqué que son pays était bien connu comme pays de transit qui permettait d'assurer la connectivité avec les pays sans littoral d'Asie centrale et les pays d'Asie du

Sud et de l'Ouest et avait prolongé ses liaisons ferroviaires vers les pays limitrophes tout en élargissant la connectivité énergétique à l'aide de lignes électriques et d'oléoducs et de gazoducs. La République islamique d'Iran considérait que la CESAP était la plateforme la plus appropriée pour mettre en place les dispositions nécessaires pour renforcer la connectivité régionale.

320. La délégation indienne a estimé que le thème de l'étude était pertinent, d'actualité et extrêmement bien étayé, car il traitait du renforcement de la connectivité régionale dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'acheminement des carburants et des TIC. Certaines initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la connectivité ont été citées, ainsi que les programmes trilatéraux de connectivité ferroviaire, routière, intermodale et maritime avec l'ASEAN, et aussi avec le Bhoutan, le Cambodge, les Maldives, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam, en plus de l'initiative relative au Couloir économique Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar. L'importance de la connectivité interpersonnelle et du financement a été relevée. L'Inde a fait état du rôle que jouait la CESAP en faveur de l'orientation de l'action engagée pour développer la connectivité régionale dans la bonne direction et s'est déclarée favorable aux efforts déployés par la CESAP pour promouvoir la connectivité régionale.

321. La délégation des Tuvalu a noté que la connectivité était tributaire de la technologie et qu'elle se révélait très coûteuse pour les petits États insulaires comme les Tuvalu. Elle a également soulevé la question du manque de fiabilité des services TIC et de transport fournis dans le Pacifique et accepterait volontiers tout appui pour l'amélioration des infrastructures, notamment pour la pose de câbles en fibres optiques et les services de transport.

322. La délégation tongane a indiqué que les petits États insulaires en développement du Pacifique amélioreraient leurs données concernant l'énergie grâce à un référentiel de données y relatives, qui aidait à déterminer les possibilités de renforcer la connectivité et à disposer d'informations sur l'accès à des sources d'énergie propres et abordables dans le Pacifique.

323. M. Zhang a mis en valeur le rôle joué et le travail accompli par la Banque asiatique de développement en faveur de la réduction de la pauvreté et de la priorisation de la croissance inclusive, en indiquant que la connectivité régionale, là où elle était indispensable pour assurer la connectivité nationale, contribuait largement à atteindre ce but. Il a déclaré qu'une planification, une coordination institutionnelle et des stratégies d'aide aux pays de bonne qualité, y compris les plans à court et à long termes, seraient utiles à cet égard. Il était favorable à de nouvelles institutions financières qui puissent aider et contribuer au développement durable.

Point 10 de l'ordre du jour **Questions diverses**

324. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 11 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de la Commission

325. Le rapport de la Commission sur sa soixante-dixième session (Phase II) (E/ESCAP/70/34) a été adopté à l'unanimité à la septième session plénière, le 8 août 2014.
